

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 20 juin 2023

23^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 20 juin 2023, à 18 h et à 20 h 30
Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Ordre du jour

(insérer OJ)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Romane Benvenuti ; Mme Marlène Bérard ; Mme Virginie Cavalli ; M. Xavier Cid ; M. Pierre Conscience ; Mme Anna Crole-Rees ; M. Mattiheu Delacrétaç ; M. Johann Dupuis ; M. Oleg Gafner ; M. Benoît Gaillard ; Mme Alice Girardet ; Mme Gaëlle Kovaliv ; M. Yusuf Kulmiye ; Mme Virginie Kyriakopoulos ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Prisca Morand ; M. Jacques Pernet ; M. Roland Philippoz ; Mme Clara Schaffer ; M. Olivier Thorrens ; Mme Manon Zecca

Membres absents non excusés : M. Matthieu Carrel ; Mme Angélique Chatton ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Özlem Dursun ; M. Nicolas Hurni ; Mme Josée Christine Lavanchy ; M. Andrea Münger ; M. Antoine Piguet ; Mme Agathe Raboud ; Mme Maurane Vouga ; Mme Diane Wild

| | |
|-----------------------------|------------|
| Membres présents | 66 |
| Membres absents excusés | 23 |
| Membres absents non excusés | 11 |
| Effectif actuel | 100 |

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

La présidente : – J'ouvre formellement cette 23^e séance du Conseil Communal de Lausanne sous mon année présidentielle. Je voulais d'abord vous rassurer : si la séance se prolonge, je vous épargnerai d'un long discours et si la séance se termine assez tôt, je vous épargnerai également d'un long discours.

Communication

Démission de Mme Denise Gemesio du Conseil communal, avec effet au 31 juillet 2023

Lausanne, le

Madame la Présidente du Conseil communal, chère Magali,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillères communales et conseillers communaux,
Chers collègues,

A la suite d'une longue réflexion, je vous adresse ma démission du Conseil communal à compter de la fin de ce mois de juillet 2023.

Après 13 ans de politique et 11 ans d'engagement dans mon parti, il est venu le moment pour moi de faire une pause dans mon expérience politique. J'ai rejoint le Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne en 2010 car j'avais la faussement simple envie de mettre un sourire sur le visage des gens dans le M2 le matin. Améliorer une ville qui est déjà tant appréciée et diversifiée, c'est compliqué mais ça reste nécessaire, car des minorités sont toujours ignorées : nous devons donc faire l'effort de les mettre en lumière, d'écouter ce qui les rend spéciales, ce qui les inquiète, ce qu'elles perçoivent mais qu'on ne perçoit pas nous-mêmes.

Dans mon engagement, mon but aura été de trouver le compromis, de collaborer avec les membres d'autres partis, d'entrer dans la discussion pour trouver une solution qui convienne à tout le monde. Et c'est malheureusement ce qui a souvent pêché dans mes échanges : on n'est pas prêt à lâcher du lest pour avancer ensemble, moi comprise. C'est, d'un côté, une caractéristique appréciable pour les idées que l'on défend, mais, de l'autre, un frein au progrès politique.

Quoiqu'il en soit, durant ces deux ans de Conseil communal, j'aurai fortement apprécié les joutes verbales auxquelles j'ai pu assister, les belles personnes que j'ai rencontrées et fréquentées, que ce soit à droite ou à gauche, et tout ce que j'ai appris grâce aux expertises diverses et variées de mes collègues. La politique est bien plus complexe que ce que l'on peut se représenter en la voyant de l'extérieur, et, malgré nos divergences, j'aimerais vous dire : « Bravo pour votre engagement et votre motivation ! ».

Mes sujets de prédilection auront été l'informatique, la technologie et l'innovation. Cependant, même s'il est possible d'avoir un impact local à notre niveau, il est compliqué d'inscrire des changements plus globaux dans notre politique ; or, nous en avons vraiment besoin aujourd'hui. Les évolutions technologiques ne doivent et ne peuvent pas être contrôlées par de petites institutions ; seul un accord au niveau fédéral voire international nous permettra de nous protéger contre les attaques et de contenir le progrès à ce qu'il peut apporter de positif. Continuons tout de même à faire la différence à notre échelle pour protéger au mieux les Lausannoises et Lausannois et leurs données.

Enfin, pourquoi partir ? Parce qu'après toutes ces années de politique, on ne me connaît plus que comme la politicienne. Et moi-même, je ne me vois presque plus qu'à travers ça : le travail et la politique. J'aimerais citer une phrase de Fernando Pessoa, poète portugais, qui décrit bien mes sentiments actuels : « *Il est, à un moment donné, nécessaire d'abandonner les vêtements usés qui ont pris la forme de notre corps, et d'oublier les chemins qui nous conduisent toujours aux mêmes endroits. C'est le temps de la traversée, et si nous n'osons pas la réaliser, nous resterons, pour toujours, en marge de nous-mêmes.* ».

Enfin, pour finir, ce dont tout le monde a envie ici, au fond, c'est de rendre le monde meilleur, quelle que soit notre vision de ce dernier. Et j'espère bien qu'un jour on parviendra à toutes et tous être heureux, toujours dans mon optimisme et mon utopisme sans limite. Et si tout le monde pouvait comprendre un minimum de lignes de code et l'envergure des innovations de demain, ce serait encore mieux :)

Je vous souhaite à toute et tous un bel été, et au plaisir de vous revoir hors du monde politique.

Denise Gemesio

La présidente : – Madame Gemesio est entrée au Conseil communal en juillet 2021. Elle a été membre de la Commission de gestion jusqu'à ce jour, et déléguée à l'Association des taxis jusqu'en octobre 2022.

Nous remercions Madame Gemesio pour son engagement et lui souhaitons une bonne continuation dans ses activités politiques, privées et associatives.

Communication

Démission de Mme Charlotte De La Baume du Conseil communal, avec effet au 33 juin 2023

Chère Madame la Présidente,

Avec regret, je vous adresse par ces lignes ma démission du Conseil communal de Lausanne pour le 30 juin 2023.

J'ai eu l'immense plaisir et le privilège de siéger pendant deux ans aux côtés de Lausannoises et Lausannois passionnés, tout en partageant des visions parfois différentes du développement de notre belle ville. J'ai côtoyé avec fierté des citoyennes et citoyens plus engagés les uns que les autres, et grâce à vous tous j'ai appris à pondérer mes propos, à mettre de l'eau dans mon vin, et je l'avoue, j'ai aussi beaucoup ri. Je suis particulièrement reconnaissante pour la richesse des rencontres, des apprentissages et des échanges dans ce magnifique hémicycle.

Ces deux années m'ont permis de me plonger dans des thématiques qui m'étaient étrangères jusqu'alors, que ce soit les complexités de l'accueil de jour à la mobilité urbaine, ou encore toute la diversité de la commission des pétitions. J'ai également découvert que peu de décisions politiques ont plus d'impact sur la vie des gens que celles prises au niveau communal, et j'ai été fière de représenter une partie des lausannois. Bien qu'élue d'un groupe politique fortement minoritaire, je

n'ai que rarement été découragée par le déséquilibre des forces politiques au sein de ce Conseil. Tout vient à point à qui sait attendre, et je passe le flambeau, confiante, à mon successeur Jean-Marc Béguin, qui, j'en suis persuadée saura représenter avec brio et tact les valeurs vert'libérales progressistes, ni de droite ni de gauche.

Ce mandat en menant de front une occupation professionnelle à plein temps, plusieurs engagements associatifs et politiques, à peine entrecoupés d'une naissance et d'un congé maternité, auront révélé chez moi un sens de l'organisation et une résilience insoupçonnés.

Cependant après deux années d'engagement, notre belle commune ne sera bientôt plus mienne. Je la quitte donc avec nostalgie, et j'ai beaucoup d'admiration pour celles et ceux qui continuent de s'engager pour le bien commun en menant de front une profession à temps plein et une vie de famille avec de jeunes enfants.

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire, Mesdames et Messieurs Conseillères et Conseillers, je vous souhaite une bonne suite de législature et un engagement tout aussi fervent dans le respect des diversités d'opinions.

Au plaisir de peut-être, vous revoir dans un autre cadre,

Amitiés,

Charlotte de La Baume

Ps : si intérêt, j'ai maintenant un appartement à remettre rue Madeleine, un emplacement **idéal** pour les conseils tardifs du mardi soir... Comme la majorité des bâtiments lausannois, celui-ci est encore chauffé aux énergies fossiles et bien loin d'être neutre en CO2, mais j'espère néanmoins que la nouvelle loi climat aidera à le décarboner.

La présidente : – Mme De La Baume est entrée au Conseil communal en juillet 2021. Elle a été membre de la Commission des pétitions et membre suppléante de la Commission de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales. Nous remercions Mme De La Baume pour son engagement et lui souhaitons une bonne continuation dans ses activités politiques, privées et associatives.

Communication

Retrait du postulat de M. Nicola Di Giulio « Dogme égalitaire ? Dirigeons-nous vers un fossé ville-campagne ? La Municipalité traite-t-elle réellement ses administrés de la même manière que les citoyens ? »

La présidente annonce le retrait du postulat de M. Di Giulio.

Communication

(insérer communications et dépôts)

Postulat de Mme Denise Gemesio et consorts : « Feux d'artifices, passons aux drones ! »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au

rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.), rapportrice remplaçante : – La commission a accepté à l'unanimité, donc 12 voix favorables, la transmission à la Municipalité de ce postulat.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 4 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Pétition de M. Nicolas Morel et consorts : « La culture accessible à toutes et tous, partout au Théâtre de Vidy »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Mountazar Jaffar (soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à rajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Mountazar Jaffar (soc.), rapporteur : – La commission, à l'unanimité, a décidé de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Vœu

La Commission souhaite que la Municipalité donne des précisions sur les différentes situations de handicaps dont elle tient compte pour les aménagements dans les établissements culturels.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission, soit décide de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Samuel DE VARGAS : « Des informations utiles pour les locataires »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Carolina Carvalho (soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

Mme Carolina Carvalho (soc.), rapportrice : – A l'unanimité, la commission accepte le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 4 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Gestion du patrimoine immobilier de la Ville : remplacement de l'application de gestion immobilière OFIGER par Abalmmo

Demande de crédit complémentaire au préavis N° 2016/69

Préavis N° 2023/12 du 2 mars 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Carolina Carvalho (soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Le PLR souhaitait prendre la parole sur ce sujet, et M. Matthieu Delacretaz m'a demandé de prendre la parole par rapport à ce sujet en particulier, principalement par rapport à un point du préavis qui est un peu surprenant : une demande de crédit a été faite, alors que le crédit avait déjà été entamé en réalité, vu que les coûts supplémentaires ont déjà eu lieu et les dépenses liées au crédit ont donc déjà été faites. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Une situation similaire avait été mise en avant lors de l'interpellation urgente de M. De Vargas concernant les tableaux numériques dans les écoles. Le PLR est de l'avis qu'il faut respecter les procédures et ne pas prendre d'avance sur les demandes de crédit. C'est une situation qu'on rencontre souvent, donc je pense vraiment qu'il faudrait faire attention à cette question.

Concernant le préavis de façon plus générale, il y a eu pas mal de questionnements sur ces questions de digitalisation de l'immobilier. Je vais à nouveau avancer le fait que je suis spécialiste en digitalisation et que j'ai travaillé sur plusieurs projets d'immobilier. C'est toujours une question de business analyst en fait. C'est une question qui a été comprise du côté du SOI, je pense, qui a été comprise au niveau de la Commune, soit qu'il faut engager plus de business analysts, qu'il faut avoir une analyse des projets plus importante. C'est ce qui pousse à devoir prolonger des projets, à avoir un périmètre qui grandit au fur et à mesure que le projet avance dans le temps. Finalement, on n'est pas protégé par rapport au fait qu'un projet va changer et qu'on va devoir avoir un périmètre plus large, car le métier évolue, tout comme les habitudes, les personnes, la culture. Finalement, on aura toujours besoin d'un crédit supplémentaire pour prolonger un programme. On ne va pas pouvoir configurer un programme et se dire que c'est fait pour les dix prochaines années. On va devoir continuellement l'améliorer. Ça devrait être un budget de fonctionnement sur le long terme.

Finalement, on nous indiquait que, le 31 mai, il y avait un passage en production qui devait être fait. Donc, normalement, ce programme devrait déjà être en production. Je ne sais pas si je peux me permettre de poser la question à la Municipalité si c'est le cas et où est-ce qu'on en est, de quelle façon est-ce qu'on avance.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Ce préavis demande un crédit complémentaire de 1 million au préavis 2016/69. Si, dans n'importe quel projet, personne n'est content de voir l'équipe projet revenir plusieurs années après pour un complément qui double le montant initialement demandé, il faut relever que la Municipalité a eu le courage d'appliquer dans ce projet le principe de la prudence et de la temporisation. Temporisation, quand on a passé le projet en stand-by en 2018, et prudence, quand il s'est agi de laisser la solution monter en maturité et de profiter des retours d'expérience d'autres régies immobilières quand on a réalisé que la solution présentait des lacunes, qu'elle péjorait les objectifs du projet dont on avait sous-estimé l'ampleur.

On aurait pu choisir le *fail fast* en appliquant le principe d'abandon du projet, mais ce n'était pas une solution acceptable non plus, car OFIGER, application acquise en 98, arrivait en fin de maintenance. La temporisation a donc été retenue avec des avantages qui nous sont détaillés dans le préavis et dont je n'en cite que quelques-uns : les évolutions et spécificités des outils de gestion locative et comptabilité locataire, gestion immobilière comptable et administrative, gestion des rénovations subventionnées et éditiques.

Les fonctionnalités en lien avec le développement durable, la stratégie d'assainissement, le monitoring et la gestion électronique des documents, l'intégration des données PMR, une version standard d'Abalmmo, plutôt qu'une version tellement personnalisée pour refléter ce qui se faisait

avant et aurait rendu les montées de versions complexes et coûteuses, l'accompagnement aux changements, qui n'avait pas été prévu dans le premier préavis, et l'harmonisation du modèle comptable. A contrario, les inconvénients sont des charges supplémentaires en ressources sur le projet, internes et externes, et plusieurs années de retard dans la mise en œuvre de cette solution. Mais nous y sommes.

De notre côté, nous avons entendu les arguments de Mme la Municipale, et nous la remercions pour la transparence. La commission a été convaincue, à l'unanimité, que c'était la moins pire des solutions. La mise en place de ce nouvel outil nous permettra de poursuivre notre engagement dans une gestion des planifications de l'assainissement du parc immobilier de la Ville, la numérisation et le monitoring des données techniques et la sensibilisation des locataires à leur propre consommation. Pour toutes ces raisons, le groupe des Vertes et Jeunes Vertes votera l'adoption des trois conclusions de ce préavis.

Mme Carolina Carvalho (soc.) : – J'enlève ma casquette de rapportrice de cette commission pour vous donner la position du groupe socialiste. On accepte également les trois conclusions de ce préavis. Nous sommes d'avis qu'il s'agit là d'un projet nécessaire contre une obsolescence d'un outil essentiel pour la politique sociale et la politique du logement de la Ville de Lausanne. Je rejoins ce qui a été dit par mes préopinants.

Mme Alice De Benoît (V'L) : – Les Vert'libéraux regrettent l'important temps pris pour le remplacement de cette application et constatent un peu amèrement que d'importantes dépenses ont déjà été engagées pour mettre en place toutes les fonctionnalités attendues pour la gestion immobilière de la Ville. Nous constatons qu'il est maintenant nécessaire d'accorder une rallonge à la Municipalité. C'est donc presque pieds et poings liés que nous accepterons la présente demande de crédit complémentaire. Nous espérons ainsi que cela puisse permettre la mise en place d'une meilleure transparence pour les dépenses énergétiques des bâtiments et que ces informations puissent être incitatives pour les habitants des logements concernés. Une telle domotique, soit une sorte de monitoring des dépenses énergétiques des immeubles, nous paraît importante pour sensibiliser les habitants à la consommation d'énergie de leurs bâtiments.

J'en profite aussi pour indiquer que les Vert'libéraux déposeront prochainement un postulat sur la mise en place d'une étiquette énergétique des bâtiments qui sera, on l'espère, facilitée par le logiciel en question.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Tout d'abord, effectivement, ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on vient aujourd'hui devant vous avec cette demande. Vous l'avez bien compris, notamment pour celles et ceux qui étaient en commission. On vous remercie néanmoins pour votre patience et votre compréhension par rapport à ce qui a été évoqué notamment par M. Bettens. Nous avons choisi la prudence et nous avons temporisé. Merci de l'avoir remarqué.

Il est clair qu'aujourd'hui, pour répondre à la question de Mme Gemesio, que le projet justement va au rythme qui est évoqué dans le préavis qui vous est soumis ce soir. Et on espère justement qu'il pourra déployer les effets escomptés pour mieux gérer, on l'a aussi entendu dans la bouche de Mme De Benoît, l'ensemble de notre patrimoine. J'en profite, puisque j'ai le micro, de remercier Mme Gemesio et de lui dire que ses compétences informatiques nous manqueront.

La discussion est close.

Mme Carolina Carvalho (soc.), rapportrice : – La commission a voté en bloc les trois conclusions du rapport et les a acceptées à l'unanimité, à savoir 11 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 3 abstentions, approuve les conclusions de la commission.

(insérer doc)

Métamorphose : Maison de quartier, crédit d'investissement»

Préavis N° 2023/25 du 3 mai 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Angèle Flora Mendy (soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – Le groupe des Vertes et Jeunes Vertes aimerait profiter de l'occasion de féliciter la Municipalité pour ce projet qui nous semble véritablement exemplaire.

Exemplaire d'abord d'un point de vue environnemental. Le projet atteint les objectifs Minergie-P ECO avec une empreinte carbone minimale en utilisant des matières biosourcées et locales : du bois pour la structure, du chanvre banché – on nous a expliqué, c'est un mélange de chaux et de chanvre pour les murs extérieurs – et des murs intérieurs en pisé de terre crue, en utilisant la terre de l'excavation résultant de la construction du sous-sol, de sorte qu'on minimise l'évacuation des matières d'excavation en décharge et évite de nombreux trajets en camion. L'emprise du sous-sol est réduite au minimum, et c'est le seul élément construit en béton. La maison de quartier, qui fera le lien entre la première et la deuxième étape de l'écoquartier des Plaines-du-Loup montre donc la direction à prendre pour les futures constructions dans la Plaine-du-Loup, mais aussi ailleurs dans la ville, alliant une grande qualité du bâti avec une empreinte écologique minimale.

Le projet est exemplaire également pour sa démarche participative, car les futurs utilisateurs et utilisatrices de la maison de quartier ont pu et pourront encore participer à toutes les échelles du projet, en commençant par le programme du concours d'architecture établi avec une démarche participative, puis dans le choix du projet lauréat, avec des représentants des habitants au sein du collège d'experts, aidés par un groupe d'habitants appelé « expertes et experts d'usage ». Le projet continue à être suivi par une commission des utilisateurs et utilisatrices. Il est, d'après ce que j'ai compris, même envisagé que les habitants et habitantes puissent participer à certains travaux de construction, pour ainsi s'approprier leur maison de quartier.

Les Vertes et Jeunes Vertes vont donc soutenir ce préavis à l'unanimité et avec enthousiasme. On vous invite à faire de même.

Mme Gaele Mieli (soc.) : – Le Parti socialiste remercie la Municipalité pour son projet de Maison de quartier aux Plaines-du-Loup. Les Maisons de quartier sont un élément essentiel des quartiers, favorisant la cohésion sociale. Ce nouveau projet permettra de renforcer les liens entre les habitants de ce nouvel écoquartier des Plaines-du-Loup. Le projet proposé tient compte des standards environnementaux actuels en proposant un bâtiment spacieux et utile à ses fonctions. Le groupe socialiste soutiendra donc les conclusions du préavis 2023/25 et vous encourage à en faire autant.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Tout d'abord, je remercie la Municipalité pour ce préavis très bien rédigé et bien documenté. Juste peut-être une petite coquille corrigée dans le rapport d'Angèle Mendy.

Je voulais relever, comme mes préopinants, les qualités du projet. Le dialogue avec le parc du Loup offrant une extension bienvenue au programme de la Maison de quartier, également la création d'un APEMS, avec une localisation optimale au cœur de la Métamorphose des Plaines-du-Loup. On peut relever l'exploitation pilote qui sera déployée sur ce site, dans une Maison de quartier qui sera hors du champ de la FASL, mais pilotée en direct par la Municipalité.

Je relève également la démarche participative avec les actrices et acteurs actuels et futurs du quartier et la sélection d'un projet architectural de qualité, qui est à la fois très fonctionnel et en même temps exemplaire par son impact environnemental. On pense notamment à l'utilisation de matériaux biosourcés et la terre d'excavation, les murs en pisé de terre crue, l'ossature en bois et aussi les façades en chanvre banché, que j'avais eu l'opportunité de mettre en œuvre sur le

territoire lausannois déjà au millénaire passé en tant qu'architecte du terrain d'aventure. Donc les Vert'ibéraux se réjouissent de soutenir ce préavis et vous invitent à en faire de même.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci aux membres du Conseil communal et des groupes qui se sont exprimés pour leurs propos favorables. Je peux les assurer que l'enthousiasme est partagé sur les aspects de ce projet, à la fois dans la participation et dans les éléments environnementaux qui interviennent à chaque étape, avec une participation au moment de la conception du projet, au moment du jury d'architecture, au moment de la construction et naturellement au moment de la vie de la Maison de quartier. Et puis sur l'aspect environnemental aussi dans les aspects de positionnement sensible au sein du parc.

Merci pour la collaboration avec les services de Natacha Litzistorf et avec celle-ci sur ces aspects-là par rapport aux enjeux de construction et par rapport aux enjeux d'exploitation à plus long terme. Nous espérons naturellement que ce projet soit un succès qui puisse en inspirer d'autres.

La discussion est close.

Mme Angèle Flora Mendy (soc.), rapportrice : – La commission a accepté à voter les six conclusions en bloc. A l'unanimité, les membres de la commission les ont acceptées.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 4 abstentions, approuve les conclusions de la commission.

(insérer délibéré)

Réponse au Postulat de M. Philipp Stauber : « Rénovation et assainissement des bâtiments scolaires sous l'angle de l'efficience énergétique »

Rapport-préavis N° 2023/19 du 6 avril 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Caroline Devallonné Dinbali (soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – La Municipalité sollicite un crédit-cadre pour l'assainissement, la rénovation et l'optimisation des collèges de Montoie, de la Barre et de Béthusy. Ces travaux sont nécessaires et le groupe des Vertes et Jeunes Vertes votera ce crédit à l'unanimité.

Toutefois, nous nous soucions du rythme trop lent de l'assainissement des bâtiments scolaires.

En lisant le préavis, on se rend bien compte de l'immensité de la tâche. La Ville est propriétaire d'une centaine de bâtiments scolaires qu'il s'agit tous d'assainir d'ici 2050, en accord avec le Plan climat. Celui-ci demande une réduction de moitié des émissions de gaz à effet de serre direct déjà en 2030. Il s'agit également d'assurer l'accessibilité universelle, car, actuellement, 60% des bâtiments scolaires ne sont pas aux normes. En outre, on prévoit une augmentation importante du nombre d'enfants en âge scolaire (2300 de plus en 2030, 3000 d'ici 2040), ce qui exige la construction de quelques 125 classes supplémentaires à l'horizon 2030. C'est donc un défi énorme, et si nous voulons le relever, il faut accélérer la cadence. Le crédit-cadre que nous votons ce soir doit donc rapidement être suivi par d'autres. La Commission l'a souligné en adoptant à l'unanimité le vœu « que le prochain crédit-cadre puisse être soumis au Conseil communal encore avant la fin de la législature, afin de respecter les objectifs du Plan climat ».

J'aimerais encore mentionner les autres vœux discutés en commission qui avaient trait à l'économie d'eau potable. Le premier vœu souhaitait que la Municipalité examine, lors de l'assainissement, l'extension et surtout la nouvelle construction de bâtiments scolaires, la possibilité d'installer des toilettes sèches ou, à défaut, d'utiliser l'eau non potable pour les chasses d'eau. La majorité de la

commission n'a pas voulu mentionner les toilettes sèches, mais a formulé le vœu de favoriser, autant que possible, l'utilisation de l'eau non potable.

M. Yvan Salzmann (soc.) : – Inutile de revenir ce soir sur tous les points de ce rapport-préavis qui a été bien reçu par l'ensemble des membres de la commission ad hoc. Le rapport de commission très clair et détaillé de Mme Caroline Devallonné Dinbali a en effet permis à tous les membres du Conseil de bien saisir les enjeux en question qui sont les suivants : planifier des développements destinés à répondre aux besoins démographiques grandissants et assainir des bâtiments pour assurer leur fonctionnalité et répondre aux enjeux énergétiques. En un mot, ce rapport-préavis met en évidence la nécessité de penser et de mettre en place au plus vite les usages des bâtiments dans une école du XXI^e siècle. Le groupe socialiste, toujours soucieux et attentif au caractère prioritaire du développement et de l'entretien des bâtiments scolaires, soutiendra l'ensemble des conclusions de cet important rapport-préavis et, bien sûr, vous sollicitera pour en faire de même.

M. Olivier Marmy (PLR) : – Une bonne partie des éléments ont déjà été rappelés par mes préopinants. La nécessité impérieuse de rénover le très important parc scolaire de la Ville, c'est près d'un milliard de francs de patrimoine, ne fait aucun doute. En particulier, la vétusté de nombreux bâtiments au plan énergétique mérite un effort intensif et prolongé. Aussi, et malgré quelques incertitudes et incompréhensions au niveau de la cohérence entre les calendriers des travaux effectués, à faire, et l'ensemble de la planification financière, le PLR soutient ce préavis avec conviction. Qui plus est, il soutient le vœu que le prochain crédit-cadre puisse être soumis au Conseil communal avant la fin de la législature afin de respecter les objectifs du Plan climat. L'effort de rattrapage doit être maintenu dans la durée.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – On peut saluer le fait que cette demande de crédit-cadre s'inscrive dans une vision globale qui inclut d'abord la planification scolaire dans le contexte d'une augmentation démographique. Deuxièmement, l'efficacité énergétique des bâtiments et la réalisation des objectifs dans le cadre du Plan climat. Et trois, la rénovation de bâtiments scolaires qui, pour certains, sont vétustes.

Toutefois, bien sûr, au vu de ces enjeux majeurs qui entourent les bâtiments scolaires, comme l'ont relevé plusieurs commissaires et mes préopinants également, on ne peut que se dire que le montant paraît bien faible au vu de la grandeur des enjeux à long terme, en particulier l'atteinte des objectifs du Plan climat et le bon avancement de ceux-ci, notamment avant la fin de la législature. Bien évidemment, on comprend que les montants demandés s'inscrivent en partie dans la suite des travaux qui sont déjà amorcés, notamment les collèges de Montoie et de la Barre, et concerne aussi le déploiement dans les autres bâtiments d'un logiciel qui permettrait le monitoring de l'efficacité énergétique, ce qui est évidemment indispensable.

D'autre part, on relève que la stratégie de la Municipalité est assez différente de celle qui a été proposée par le postulant, qui proposait un montant bloc de 100 millions, alors que la Municipalité propose une planification financière qui passe par une série de préavis, d'une part des crédits-cadres tous les trois ans, d'autre part, des crédits par objet pour arriver au final globalement au même montant, mais ce qui permet, pour le Conseil communal, d'avoir plus de détails sur le suivi de ces investissements.

Quoi qu'il en soit, le groupe Ensemble à Gauche soutiendra cette demande de crédit-cadre, qui constitue donc une étape dans une démarche d'ensemble. Mais, comme mes préopinants l'ont également évoqué, afin de pouvoir garantir le bon avancement des objectifs du Plan climat, nous réitérons et soutenons pleinement le vœu qui a été formulé par la commission, à savoir que la commission souhaite que le prochain crédit-cadre puisse être soumis au Conseil communal avant la fin de la législature afin de respecter les objectifs du Plan climat.

M. Valentin Christe (UDC) : – L'état de vétusté d'un certain nombre d'établissements scolaires lausannois n'est plus à démontrer. Il me semble que ce constat est d'ailleurs partagé assez largement, indépendamment des clivages partisans au sein de ce Conseil communal. Je crois que le besoin de travaux est tout aussi avéré et fait l'objet d'un certain nombre de débats depuis pas mal de temps.

Il est vrai qu'à l'époque, notre ancien collègue Philipp Stauber avait déposé son postulat en novembre 2019 en demandant que la Municipalité étudie l'opportunité de consacrer un crédit de 100 millions de francs à ces rénovations et assainissements énergétiques de bâtiments scolaires.

L'idée était à l'époque de sortir des discours et des déclarations d'intention de la part de la Municipalité pour passer à du concret, c'est-à-dire du sonnante et trébuchant.

Il faut rappeler en premier lieu que ce postulat avait été renvoyé à la Municipalité, c'est le signe que le Conseil communal dans son ensemble était bien conscient de la problématique. La Municipalité, dans son rapport-préavis, nous propose plutôt une approche de crédits-cadres réguliers, complétée par une augmentation du budget du Service des écoles et du parascolaire. Alors on peut l'entendre, mais on peut quand même regretter qu'on s'écarte à ce point de la méthode qui avait été préconisée, qui avait au moins le mérite de sortir des déclarations d'intention.

Le problème qu'on a aussi aujourd'hui, c'est qu'on se retrouve conditionné à ce que la Municipalité réponde de manière honnête et en toute bonne foi aux vœux que la commission a formulés, vœux dont on ne se prive d'ailleurs pas du côté de la Municipalité de nous rappeler régulièrement qu'ils n'ont rien de contraignant. Donc à ce niveau-là, le postulat de notre collègue Stauber avait au moins le mérite de lier une fois pour toutes les mains de la Municipalité et de s'assurer que les montants étaient dégagés dans la durée. Quoi qu'il en soit, nous voulons bien de notre côté faire un pas en direction de la Municipalité. Nous allons accepter les conclusions 1 à 5 de ce rapport-préavis et nous abstenir sur la réponse au postulat Stauber pour les motifs que je viens d'invoquer.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Effectivement, ce rapport-préavis, comme certains l'ont mentionné, est une étape dans une planification qui est plus générale. De ce point de vue, le rapprochement peut être fait avec le précédent crédit-cadre, le crédit-cadre 5, qui était aussi l'occasion de répondre au postulat à Eggenberger et d'offrir une vision globale en matière d'investissement. Cela permet aussi de voir si les engagements qui ont été annoncés en 2019 ont été suivis à ce jour.

À l'époque, les priorités stratégiques formulées étaient de répondre aux besoins liés à la croissance démographique de la population lausannoise et aux besoins pédagogiques de l'école, renforcer la polyvalence des sites et des espaces, ainsi que les synergies entre les domaines scolaires et parascolaires avec les autres partenaires de l'école et avec les acteurs de quartier, et mettre l'accent sur les opérations de rénovation et d'assainissement du parc immobilier scolaire dans une perspective durable. Perspective durable qui a été encore soulignée dans le Préavis 2020/54 en matière de Plan climat de la Ville de Lausanne. Le constat en 2019, c'était d'avoir 3 millions de budget d'entretien du patrimoine scolaire, d'avoir un besoin de 450 millions identifiés à l'horizon 2030 pour l'assainissement énergétique et les développements et l'adaptation à la démographie et aux besoins pédagogiques. C'était le secteur bâtiments du Service des écoles et du parascolaire, qui comptait 3,5 EPT.

Aujourd'hui, nous demandons certes 25 millions pour trois objets : Montoie, Béthusy et la Barre. Nous demandons un logiciel qui permette aussi d'avoir un meilleur suivi et une meilleure planification notamment des assainissements énergétiques. Mais c'est aussi l'occasion de faire un bilan et de dire que, depuis 2019, votre Conseil a voté 109 millions d'investissements pour les écoles. Si vous consultez le plan des investissements et les objets à voter, vous y trouverez encore 367 millions supplémentaires d'ici à 2026. Ça représente donc 476 millions depuis 2019 jusqu'à 2026 qui sont planifiés.

Le budget d'entretien du service des écoles et du parascolaire, des 3 millions évoqués, est passé aujourd'hui à 6,8 millions. L'équipe du secteur bâtiments, qui comptait 3,5 équivalents plein temps, est passée à 6,5 équivalents plein temps, qui permettent aussi d'accompagner et de planifier ces travaux. C'est donc dans cette vision d'ensemble que nous allons et que nous souhaitons naturellement nous engager. Avec le travail qui a été fait, peut-être vaut-il la peine de dire que, si nous reconnaissons que certains bâtiments sont toujours vétustes, c'est de moins en moins le cas de l'ensemble des bâtiments lausannois.

De même, nous travaillons naturellement à garantir l'accessibilité universelle à chaque occasion de réflexion et aussi à s'assurer, dans le cas où les bâtiments ne sont pas accessibles en totalité, qu'au moins sur chaque site scolaire il y ait une possibilité d'avoir au moins des classes qui soient accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

L'enjeu de l'usage de l'eau potable et des alternatives a été identifié également et, naturellement, ça fait partie des engagements que nous prenons. La manière de procéder avec toute une série de crédits d'investissement donnera aussi l'occasion à votre Conseil de pouvoir vérifier que nous

continuons à tenir nos engagements en matière de développement et assainissement du patrimoine scolaire.

La discussion est close.

Mme Caroline Devallonné Dinbali (soc.), rapportrice : – Effectivement, comme cela a été mentionné plusieurs fois, il y a eu trois vœux. Le premier – la commission souhaite que la Municipalité examine, lors de l'assainissement, l'extension et, surtout, la nouvelle construction de bâtiments scolaires la possibilité d'installer des toilettes sèches ou, à défaut, d'utiliser l'eau non potable pour les chasses d'eau – n'a pas été retenu par 5 oui, 7 non et 0 abstention. Le deuxième vœu a été retenu par 11 oui, 0 non et 1 abstention. Et le dernier vœu a été accepté à l'unanimité. Les conclusions 1 à 5 ont été votées ensemble ; elles ont été acceptées à l'unanimité. Et la conclusion 6 a été acceptée par 8 oui, 0 non et 4 abstentions.

Vœu 1

La Commission souhaite que la Municipalité examine lors de l'assainissement, l'extension et surtout la nouvelle construction de bâtiments scolaires, la possibilité de l'utilisation de l'eau non potable.

Vœu 2

La Commission souhaite que le prochain crédit-cadre puisse être soumis au Conseil communal avant la fin de la législature afin de respecter les objectifs du Plan climat.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions 1 à 5 de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 3 abstentions, approuve la conclusion 6 de la commission.

(insérer délibéré)

Mobilité durable I

Préavis N° 2023/26 du 17 mai 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Coralie Dumoulin (PLR), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à rajouter à l'excellent rapport de M. Carrel.

La discussion est ouverte.

Mme Léonie Kovaliv (EàG) : – On peut estimer le nombre d'habitants et d'habitantes sur les vingt axes concernés à plusieurs dizaines de milliers de personnes. On parle d'axes densément peuplés, comme l'avenue de Chailly, l'avenue d'Echallens ou encore l'avenue de la Gare, où un passage à 30 km/h serait nécessaire pour la santé des riverains et des riveraines, compte tenu du fort dépassement des valeurs limites d'exposition au bruit. En outre, plusieurs des rues concernées bordent des écoles ou des collèges, telles que l'avenue de Béthusy ou encore Marc-Dufour, quand bien même une vitesse de circulation de 50 km/h multiplie les risques pour la sécurité des enfants.

Ce choix politique est d'autant plus problématique qu'il opère également une ségrégation du territoire entre des quartiers apaisés par des vitesses à 30 km/h et des quartiers moins aisés sacrifiés par cet accord comme les Boveresses, Bellevaux, la Borde ou encore la Bourdonnette, qui continueront de manière injustifiable à être traversées par des routes à 50 km/h.

Enfin, il s'agit également d'un coup d'arrêt aux objectifs du Plan climat visant la suppression du trafic de transit et la réduction de l'emprise des transports individuels. Les axes pénétrants à 50 km/h en pleine ville encouragent l'usage de la voiture pour traverser Lausanne ou s'y rendre, freinant d'autant le transfert modal vers les transports publics ou la mobilité douce. Ensemble à gauche n'est pas dupe de cette stratégie de négociation et comprend bien l'intérêt pour la Municipalité que

représente cet accord, qui garantit qu'il n'y aura pas d'opposition de droite quant aux nouvelles limites à 30 km/h prévues par ce préavis.

Néanmoins, nous nous inquiétons fortement du risque que cet accord rende bien plus difficile le déploiement du 30 km/h dans toutes les rues, désormais couvertes par une convention garantissant le 50 km/h jusqu'en 2026. Pour pallier ce risque, le groupe Ensemble à Gauche a, en plus du vœu voté par la commission, déposé un postulat, cosigné par les socialistes et les Verts, demandant que la Municipalité introduise le 30 km/h immédiatement après que les conventions arrivent à échéance en 2026 pour les tronçons de compétence purement communale et poursuive les discussions avec le Canton pour passer à 30 km/h également les axes routiers lausannois de compétence cantonale. Ces bémols ayant été identifiés et une solution concrète pour y répondre présentée, le groupe Ensemble à Gauche vous invite à accepter toutes les conclusions de ce préavis.

Le préavis Mobilité durable I qui nous a été présenté ce soir constitue un pas dans la direction d'une mobilité neutre en carbone, objectif que la Ville s'est fixé pour 2030 au travers du Plan climat. Disons-le tout de suite, il ne s'agit que d'un petit pas. Il faudrait que la Municipalité chausse ses bottes de sept lieux si elle entend atteindre la neutralité carbone dans les six années et demie qui lui restent.

Ce préavis sur la mobilité durable, premier du nom, ne devrait donc pas être le dernier. Le groupe Ensemble à Gauche propose à la Municipalité d'accélérer le rythme et de préparer annuellement, pour le début de l'été, une nouvelle édition de ce préavis, dont l'épopée se terminerait donc en 2030 avec sa 8^e, édition qui devrait couronner l'atteinte de la neutralité dans le secteur de la mobilité lausannoise. Nous nous réjouissons donc d'avance d'en découvrir les prochains tomes.

Pour ce qui est de cette édition, la Municipalité consacre un budget de 13 millions à diverses mesures fort souhaitables, qui vont notamment du développement de l'offre en transports publics à l'élimination des points noirs sécuritaires du réseau routier, en passant par le renforcement des infrastructures vélo et piétonne, sans oublier la modération du trafic, avec l'extension du 30 km/h à une vingtaine d'axes du réseau routier communal. Jusqu'ici, rien à redire. Le groupe Ensemble à Gauche soutient sans réserve cette orientation vers une mobilité plus apaisée.

Nous aimerions toutefois attirer l'attention sur un élément mis en avant par la commission, c'est que l'impact de ce train de mesures sur les émissions de CO₂ réelles est inconnu. Trois ans après le lancement du Plan climat, nous ne savons toujours pas dans cet hémicycle comment ont évolué les émissions de CO₂ de la mobilité lausannoise et nous espérons que le dispositif de monitoring des émissions de CO₂, plusieurs fois annoncé et plusieurs fois repoussé, sera enfin instauré cet automne, comme cela a été annoncé dernièrement par la Municipalité.

J'en viens au point qui fâche le groupe Ensemble à Gauche. Celui-ci n'est pas à trouver dans le préavis, mais autour. Il s'agit de la convention qu'a passée la Municipalité avec des représentants de la droite, des milieux automobiles, certains commerçants et commerçantes et des parkings lausannois. Alors que l'objectif de généraliser le 30 km/h de jour comme de nuit figure noir sur blanc dans le programme de législature 2021-2026 de la Municipalité de Lausanne, celle-ci a trahi cette promesse faite aux Lausannois et aux Lausannoises en sanctuarisant le 50 km/h dans une vingtaine d'axes routiers de Lausanne, au moins jusqu'à la fin de la législature.

Mme Coralie Dumoulin (PLR) : – C'est à moi que revient la très difficile tâche de donner la position du groupe PLR concernant ce préavis municipal. Avant de ce faire, et une fois n'est pas coutume, je tiens à remercier Mme la municipale Florence Germond et saluer le travail effectué par ses équipes. Après une suite de scénarios de mauvaise qualité, dignes des plus mauvais soaps, pour Rues vivantes I, Rues vivantes II, le retour, ce spin-off Mobilité durable I nous permet enfin de clarifier et de mettre en perspective les projets de la Municipalité en termes de mobilité. Merci donc pour l'excellente construction de ce préavis.

Passons au fond. Comme vous l'imaginez, vu la thématique choisie pour cet opus, le groupe PLR, même s'il l'acceptera dans sa grande majorité, émet quelques réserves sur ce préavis, réserves dont je me fais la porte-parole ce soir. Trois points nous ont particulièrement interpellés à la présentation du scénario. La vision de la vision zéro de la Municipalité, premier point. Deuxième point, un certain clientélisme dans le choix des priorités. Et le troisième point, une touche de naïveté sur l'utilisation de l'espace public. Je développe. D'abord la vision de la vision zéro de la Municipalité. On nous explique ici que la Municipalité prône la vision zéro. Ce n'est pas zéro vision,

comme j'aurais pu l'utiliser contre vous en d'autres circonstances, mais bien vision zéro mort et blessé grave sur les routes. Élémentaire, ma chère madame Germond. Ce qui est moins élémentaire, c'est la vision de cette vision zéro. On ne nous parle que des **teams** dangereux, on nous cite l'expérience des pays nordiques, on veut se donner les moyens de réduire les risques aux endroits accidentogènes. Or, que fait-on pour ça ? On nous propose un investissement de 6,28 millions sur un total des 13 millions demandés ici, soit près de 50% du budget, pour améliorer les conditions pour les cyclistes. Cyclistes dont je suis, hein, qui sont de plus en plus motorisés par ailleurs. Oui, parce que comparer Lausanne aux villes des pays nordiques ne fait aucun sens en termes de déambulation à vélo. Parlons des endroits accidentogènes, des endroits en pente principalement. Prioriser les cyclistes motorisés ne risque pas d'aller dans le sens de la vision zéro. Et penser que les vélos musculaires, ou non d'ailleurs, peuvent être utilisés par tous et toutes est simplement irréaliste et excluant. Et la marche sur les 13 millions, vous me direz ? Eh bien ce sera pour le deuxième opus, Mobilité durable II. Bravo, ça, c'est du *teasing*, pour avoir envie de regarder la suite.

J'ai aussi parlé d'un certain clientélisme dans le choix des priorités. A la question « quelles analyses ont permis d'identifier trois secteurs de la ville où plusieurs mesures peuvent être appliquées conjointement ? », la Municipalité nous a répondu avoir eu des retours des Hautes écoles, d'associations de cyclistes et des initiatives déposées par le Conseil communal. Presque tout est dit. Mettons-nous un peu dans la peau de l'acteur ou l'actrice de ce film. J'ai récemment pu en côtoyer quelques-uns lors d'une balade exploratoire dans mon quartier. Et surprise ! La réplique symbolique de l'agacement de la plupart des habitants : « on en a marre que cette ville n'en fasse que pour les vélos ! »

Finalement, j'ai fait référence à une touche de naïveté sur l'utilisation de l'espace public. Lors de la discussion en commission, la Ville a fait part de son vœu de rendre certains espaces plus conviviaux lors du passage à 30 km/h. Bonne idée ! Mais quand on passe en revue certains exemples, là on se rend compte d'une naïveté certaine de la Municipalité. On nous parle de l'avenue du Grey par exemple. Mais c'est quoi cet entêtement à vouloir créer des espaces de rencontre dans les rues en pente ? Nous avons eu le même débat sur les BHNS et la rue de la Borde. Quelle ville en pente, donc pas nordique je le rappelle, veut favoriser des lieux de rencontre en pente ? Je vous invite à aller à San Francisco, qui, elle, peut être comparée à Lausanne, bon surtout pour le dénivelé, les terrasses, la vie de quartier, les espaces vivants et conviviaux sont tous dans les espaces libres, au pied des pentes, ou sur les rues transversales. Et sur les pentes, il y a des places de parc, des espaces pour tout type de mobilité le plus **fit** possible. Donc, comme exprimé en introduction, le groupe PLR est co-scénariste de certains passages passionnants sur les 50 km/h. Nous ne nous mettrons pas en grève sur le reste de l'intrigue et accepterons dans sa grande majorité ce préavis.

Mme Patrizia Mori (UDC) : – On ne compte plus les préavis qui souhaitent pavillonner dans notre ville de routes uniquement pour les cyclistes ou les piétons et réduire drastiquement le transport individuel, peu importe le type de moteur : Rues vivantes I et II, Mobilité et durabilité I. Dès qu'on voit un titre suivi d'un chiffre en main, on s'inquiète toujours un peu plus.

Là, en l'occurrence, on nous parle de nouvelles stratégies pour améliorer la « marchabilité », traduit de l'anglais de *walkability* et sûrement tiré du dictionnaire de la novlangue, ajouter 4 ou 5 km par an de pistes cyclables, ainsi que des axes routiers à 30 km/h. C'est vite résumé, mais on peut d'ores et déjà dire avec certitude que ce cirque ne pourra donner lieu qu'à des bouchons artificiels, la pollution à l'arrêt, étant donné que la voiture pollue plus et fait plus de bruit lorsqu'elle est à l'arrêt, démarre, redémarre, fait quinze fois le tour du pâté de maisons pour trouver une place libre, etc.

En plus de paralyser le trafic routier, on peut s'attendre aussi à une paralysie de l'économie lausannoise. On voit de plus en plus de commerçants s'en aller. Il nous reste tout de même un peu les métiers de la bouche. Entre les travaux, les bouchons, la pollution va stagner et combien de temps celle-ci va se diluer ? On ne sait pas. Aussi, d'autres communes frontalières vont, à notre avis, avoir une pollution indirecte due à ces nouvelles règles routières, étant donné que les bouchons, on peut le voir déjà maintenant, vont jusqu'aux communes adjacentes. Au final, Lausanne sans les non-Lausannois n'existerait pas. On a besoin de gens de l'extérieur qui viennent y travailler ou consommer, ce n'est pas un îlot joyeux encore.

Les infrastructures pour relier les autres communes à Lausanne ne sont pas du tout à jour, donc on s'imagine bien qu'entre temps les gens continueront d'utiliser leurs véhicules tant que Lausanne

reste vivable. Le 30 km/h a toujours été dans les zones résidentielles, mais pas sur des axes comme l'avenue Vinet, là où, d'ailleurs, il y a un hôpital. D'ailleurs on se demande si les ambulances ou les policiers seront eux aussi coincés dans les bouchons en cas d'urgence. Tant mieux d'un côté, moins de gens sur la planète, c'est mieux pour le climat. On peut mettre des pistes cyclables, mais pourquoi les mettre sur des tronçons les plus utilisés ? Pourquoi ne pas les mettre en parallèle, par exemple l'avenue d'Echallens ? Déjà bien encombrée, on pourrait mettre ces pistes sur l'avenue de France.

Pour ce qui est de la pollution liée au bruit, les pneus sont la cause majeure, on est bien d'accord. Par contre, quand il s'agit de bus, qui ont des pneus bien plus gros, là, c'est bizarre, ça ne dérange personne. Et quand on sait que la plupart des gens s'endorment devant la TV, YouTube ou Netflix allumés, c'est moi qui dois rouler moins vite ? Je parle évidemment de ma voiture, je suis aussi sur deux pneus ; j'espère que le bruit de ceci ne vous dérange pas. Si on veut vraiment prendre l'exemple de là où ça a déjà été fait, on peut parler de Paris, aussi parce que la préface du livre de notre cher syndic fut écrite par personne d'autre que Mme Hidalgo, ce qui allait donner le la. On a donc élargi les axes à 30, les pistes cyclables, mais beaucoup d'études confirment que la pollution n'a pas franchement diminué, et c'est pareil pour la Ville de Londres.

Je n'ai honnêtement pas regardé les accidents, mais à 30 km/h, on a plus de chance d'être distrait, ce qui va aussi pour les vélos, et comme je l'ai déjà dit, en Suisse les accidents de vélo sont causés à 83% par la perte de maîtrise du cycliste lui-même, sans compter les accidents graves de ceux-ci en constante augmentation. Donc, au mieux, vous mourrez, au pire, vous finissez comme moi.

Je comprends être la seule avec mon parti à ne pas vouloir de ces nouvelles mesures, je comprends aussi les gens qui voient un monde peut-être meilleur, qu'on ne connaît pas vraiment, peuplé de vélos, de zones piétonnes et d'arbres en pot. Mais je suis intimement persuadée que, comme dit l'adage en anglais *The Devil you do know is better than the one you don't*, le diable que vous connaissez est mieux que celui que vous ne connaissez pas. Bref, à la lumière de ces arguments, on tente le tout et pour tout, seul parti contre ce préavis, les résistants, la minorité, et je vous invite à me suivre et voter non.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Comme Ensemble à Gauche, naturellement, nous aurions souhaité que l'ensemble de la Ville de Lausanne passe dès maintenant à une vitesse de circulation maximale de 30 km/h de jour comme de nuit. Néanmoins, nous sommes extrêmement heureux de ce préavis Mobilité durable I.

Celui-ci représente, en effet, un pas important dans la mise en œuvre de certains objectifs, principes et mesures du Plan directeur communal pour lequel nous nous sommes tant battus ces dernières années, notamment dans le domaine de la mobilité. Ce préavis aurait également pu ou même peut-être dû être un rapport-préavis, tant il répond aussi à plusieurs demandes du Conseil communal, notamment notre postulat qui propose de revoir la hiérarchie du réseau routier lausannois, ce préavis comprenant un montant de 300 000 francs pour ce faire.

Cela dit, nous saluons aujourd'hui les mesures prévues en faveur de la marche, en faveur du vélo, en faveur de l'offre et de l'attractivité des transports publics, qui permettront toutes d'accélérer le report modal et d'apaiser la ville. Nous relevons toutefois que si nous sommes en présence d'une stratégie claire, une part importante des montants alloués est encore destinée à la réalisation d'études, par exemple dans le domaine de la marche, alors que nous aurions besoin au plus vite de réalisations si nous voulons tenir les objectifs fixés dans le Plan climat.

Nous saluons aussi la poursuite de la politique de modération de vitesse des transports individuels motorisés, qui permettra de lutter contre les nuisances sonores et d'améliorer la qualité de vie des Lausannoises et des Lausannois, tout en renforçant leur sécurité, thème qui fait par ailleurs aussi et à juste titre l'objet d'une attention particulière avec l'élimination de certains points noirs du réseau routier.

Concernant spécifiquement le passage à 30 km/h la journée, nous sommes particulièrement heureux de voir que, comme la majorité le demandait, et contrairement à ce que certains nous disaient dans le cadre des débats sur le PDCOM, des axes routiers importants vont pouvoir passer à 30 km/h pour le plus grand bonheur des habitants de ces quartiers concernés, qui ne demande que ça. Je citerai par exemple l'avenue du Grey, l'avenue des Bergières, l'avenue Victor-Ruffy, l'avenue

de-la-Harpe, la rue du Valentin ou la rue du Tunnel, etc. C'est un changement majeur pour la Ville de Lausanne que nous allons valider ce soir.

Bien sûr, nous regrettons que certains axes routiers restent pour l'instant à 50 km/h. On a entendu tout à l'heure parler de coups d'arrêt au Plan climat on peut voir le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide. Je ne vois pas ça comme un coup d'arrêt, mais plutôt comme une première étape. Mais pour s'assurer que cette période où on a encore des axes à 50 soit la plus courte possible, nous avons effectivement déposé un vœu en commission dont je lis la teneur ici : « la commission souhaite que les quatre axes du réseau routier communal sur lesquels la vitesse est provisoirement maintenue à 50 km/h passent à 30 km/h au plus vite au début de la prochaine législature. Elle souhaite également que la Municipalité poursuive les discussions pour permettre de fixer une limitation de vitesse à 30 km/h sur tout le réseau routier de la ville dès que possible lors de la prochaine législature ». Bien sûr c'est qu'un vœu, et en ce sens-là je remercie aussi Ensemble à Gauche qui a annoncé et déposé ce soir un postulat allant dans ce sens pour que l'ensemble du réseau routier passe à 30 km/h au plus vite.

On a entendu des propos par rapport à ces 30 km/h, qui allaient créer des bouchons, paralyser le trafic, l'économie, mais, en réalité, vous le savez bien, tout démontre que la fluidité du trafic sera améliorée. Il y aura aussi des mesures sur la gestion des carrefours, sur les feux qui seront prises, il y aura tout ce développement de la mobilité active, donc aussi moins de véhicules. On n'aura pas du tout l'effet qui a été diabolisé tout à l'heure. Au contraire, ce sera des mesures qui seront bonnes pour l'économie et plus généralement même pour l'attractivité de la Ville de Lausanne.

En conclusion, l'ensemble des mesures proposées forment un ensemble qui est imbriqué et cohérent, qui contribuera à nous emmener vers la ville que nous souhaitons pour demain. Nous acceptons donc les différentes conclusions de ce préavis, vous encourageons à faire de même. Pour nous, comme je le disais, c'est un premier pas, c'est un premier pas important, mais nous nous réjouissons déjà du préavis Mobilité durable II à venir – si possible au plus vite.

Mme Séverine Graff (soc.) : – Des Lausannois et Lausannoises qui ont découvert ce préavis et ces négociations dans la presse ont peut-être eu une lecture en demi-teinte du compromis qui a été médiatisé, à l'image de ma préopinante d'extrême gauche. On lit dans le *24 heures* par exemple la liste des vingt rues qui passent à 30 km/h et la liste des vingt rues qui restent à 50. Bon, alors certains et certaines pourraient lire ce compromis en se disant, bon, ben, vingt rues dans chaque camp, un point partout, la balle au centre. Je trouve important de dire ici, moins aux conseillers et conseillères communales qu'aux Lausannois qui nous écoutent, qui nous liront, que cette lecture mitigée n'est pas correcte.

On a non seulement toutes les raisons d'accepter ce préavis, mais de le lire comme ce qu'il est, une vraie victoire pour le climat de nos rues. Pourquoi ? D'abord parce que Lausanne ne comprend pas quarante rues, mais 691. Lorsque Rues vivantes II aura été mis en place, toutes les rues de centralité de quartier seront mises à 30 km/h en accord avec le PDCom. De plus les axes avec des bus à haut niveau de service ou les trams devraient, là aussi, passer à 30 km/h prochainement. On parle aujourd'hui dans ce préavis de quarante axes, certains de compétence communale, certains de compétence cantonale. Je rejoins Valéry Beaud sur la révolution, la vraie révolution, que sera le passage de ces vingt grands axes à 30 km/h.

Restent ces vingt axes qui restent à 50 km/h, qui sont majoritairement des axes cantonaux, qui attestent, je crois, que la Municipalité entend les réticences d'une partie de la population et de certains commerçants, et à leurs besoins à eux d'aller étape par étape. Mais ces étapes sont limitées dans le temps. L'accord entre la Municipalité et l'association des commerçants court jusqu'à la fin de la législature, soit 2026. Vous le savez, le temps que peuvent prendre les recours, les procédures. Cette négociation nous permet, j'insiste là-dessus, de garantir, de sécuriser le projet d'une ville au trafic passant au plus vite au trafic modéré, à la part belle accordée aux vélos et aux piétons, et à la sécurité des uns et des autres.

Alors, projetons-nous un peu, plutôt que de refaire le débat du PDCom. D'ici à la fin de la législature, les Lausannois et les Lausannoises vont voir leurs rues changer. Lausanne sera à 75% une ville à trafic modéré de jour. Parce que ça fait bientôt deux ans que Lausanne roule à 30 km/h de nuit. Une initiative largement reprise en Suisse et à l'étranger depuis. C'est vrai qu'on a parfois ici cité Berne, Zurich, Bâle en modèle. Moi, je lance les paris. D'ici la fin de la législature, ce seront eux qui citeront Lausanne en modèle.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Les Vert'libéraux soulignent tout d'abord les qualités du projet de ce préavis. Nous applaudissons le développement des pistes cyclables qui, notamment à la différence des bandes peintes en bordure de chaussée, les pistes en site propre, combinées avec l'adaptation de certains carrefours clés, favoriseront efficacement la mobilité durable, active, et notamment en éliminant certains points noirs du réseau de mobilité.

Nous soutenons également l'abaissement de la vitesse à 30 km/h en journée sur certains axes, selon le recensement annexé au préavis. Nous saluons la pertinence notamment de requalifier l'espace public pour d'autres usages plus conviviaux que l'entreposage de véhicules motorisés. En même temps, il nous apparaît primordial que les voitures occupent le moins longtemps possible l'espace public. Dans cette perspective, nous partageons pleinement la position pragmatique de la Municipalité en conservant les 50 km/h en journée sur les axes majeurs de la ville, notamment ceux qui desservent les parkings en ouvrage, où iront justement stationner les voitures, plutôt qu'en surface. Axes majeurs où circulent aussi de plus en plus de pendulaires cyclistes circulant également à près de 50 km/h. Relevant la posture mesurée de la Municipalité, les verts libéraux soutiendront Mobilité Durable 1 et vous invite à en faire de même.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Comme cela a déjà été dit par les intervenants précédents, le préavis est à saluer, notamment concernant les mesures pour le 30 à l'heure, mais un des éléments que je vais souligner c'est les mesures prises en faveur du vélo. Et à cet égard, je suis toujours étonnée, voire même un petit peu interloquée par les critiques émises par la droite. On les connaît, elles reviennent à chaque fois. Je ne cache pas être un peu consternée par l'attitude obscurantiste du PLR contre les vélos. A l'attention du PLR, je tiens aussi à dire, on le discutera peut-être une fois hors séance, je suis assez fascinée par l'obsession du PLR pour les pentes.

Cela étant, blague à part, rappelons que, dans le préavis, il n'est pas question de clientélisme, il est question d'améliorer certains des points noirs les plus extrêmes de Suisse, notamment le trajet vers les Hautes écoles. Ce choix permettra de prendre en compte un report modal qui s'est déjà produit vers les Hautes écoles, avec des infrastructures qui n'ont pas encore tout à fait suivi. Et il permettra aussi d'implémenter vraiment la vision zéro à l'égard des usagers de la route les plus fragiles sur la route ; j ne parle pas des trottoirs, mais sur la route, ça reste quand même les cyclistes.

Cela étant, je rejoins quand même le PLR sur un point. C'est que, comme cela a été dit aussi d'ailleurs par mon préopinant du groupe des Verts, je reste sur ma faim concernant la marche. Le préavis prétend positionner la marche comme, je cite, « mode de déplacement privilégié » – ça nous est dit au début du préavis. Je dois dire que là, autant je suis totalement positive sur le reste du préavis, voire enthousiaste, ici, j'ai l'impression d'être un petit peu fait tromper sur la marchandise, puisqu'au final, les seules mesures proposées pour la marche c'est, comme cela a déjà été dit, l'élaboration d'études pour savoir quelles mesures il faudra prendre. Or, les points noirs pour la mobilité piétonne ne manquent pas, à commencer par le trajet à pied depuis Malley jusqu'aux Hautes écoles. Là, un petit florilège non-exhaustif, on peut songer, et ça ressort du rapport de commission, aux trottoirs inadaptés dans la zone Chauderon - Bel-Air, ou encore au manque flagrant de passages piétons à la route de Berne ou à l'avenue de Provence.

Alors, il faut être réaliste, on est bien d'accord que certains projets concernant la mobilité piétonne ne pourront pas être mis en œuvre tout de suite, parce qu'il faut les coordonner avec d'autres mesures. On a déjà évoqué le problème de la mise en fonction des bus à haut niveau de service. S'agissant du trajet à pied vers les Hautes écoles, on peut aussi songer à la nécessité de coordonner l'amélioration des cheminements pour les piétons avec les travaux liés aux Près-de-Vidy. Il n'en demeure pas moins qu'il est tout aussi urgent d'améliorer les infrastructures pour les piétons que celles pour les cyclistes. Nous espérons donc que le préavis Mobilité durable II, qui est censé, je le rappelle, énoncer des mesures concrètes pour la marche, sera remis aussi vite que possible au Conseil communal. Comme cela a été dit, le préavis qui nous a été remis aujourd'hui est, pour la marche, un premier pas. On attend des pas de géant qui laisseront vraiment leur marque dans ce préavis Mobilité II.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je prévois juste de réagir aux propos de Mme Morin. Ce n'est pas parce qu'on a décidé de ne pas diaboliser la voiture qu'on est forcément contre les cyclistes. Et notre obsession pour les pentes vient peut-être aussi du site de la Ville de Lausanne où, quand on appuie sur le petit onglet « Portrait/Géographie », la première chose que j'arrive à lire c'est « Lausanne est une Ville en pente ». Faut croire qu'on n'est pas les seuls à penser qu'il y a de la pente à Lausanne.

Cela dit, je constate avec, je dirais, effroi, que face au pragmatisme de la Municipalité, en tout cas dans ce dossier, les Verts et le POP restent cantonnés dans leur dogmatisme à vouloir absolument avoir un 30 km/h généralisé en Ville de Lausanne. Je rappellerai qu'effectivement, cette convention va être active jusqu'en 2026. Ce n'est pas un moratoire qu'on a jusqu'en 2026. En 2026, cela ne veut pas dire que tout doit passer à 30 km/h directement. Je pense que, jusqu'en 2026, on aura l'occasion de voir que cette vision de la mobilité qui a été défendue par le PLR depuis des années est en fait la bonne vision, et qu'elle aura permis d'apaiser la circulation en Ville de Lausanne. Du coup, je suis convaincu qu'en 2026, tout le monde sera heureux de ce qui se passe à Lausanne et ne changera pour rien au monde, et ne demandera pour rien au monde un 30 km/h généralisé.

Cela dit, si ça devait arriver et puis que, malheureusement, vous continuez à penser que le 30 km/h généralisé est la bonne chose, alors que notre solution fonctionne, il est évident que nous nous ferons plaisir de faire un référendum ou une initiative pour combattre ceci. Bien sûr, si, par hasard, on voyait que notre solution n'est pas la bonne, on pourrait toujours y réfléchir. On essaye de réfléchir de notre côté.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'ai une question à la Municipalité concernant ce 30 km/h jour et nuit. Comment vous allez faire pour que les vélos sur les routes en pente respectent la limitation de vitesse. Par exemple sur l'avenue d'Ouchy les vélos roulent souvent à plus de 40 km/h, surtout la nuit. Donc comment vous allez faire pour leur faire comprendre qu'il faudra aussi être à 30 km/h la nuit et le jour ?

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – C'est pour réagir très brièvement aux propos de M. Klunge, parce que j'ai une autre vision de ce qui va se passer en 2026. Quelques dizaines de milliers d'habitants sont le long des rues qui vont rester à 50 km/h. Ils vont se sentir un peu délaissés, abandonnés par la Ville, parce que, eux, vont continuer à subir des nuisances. Il faut aussi se rappeler que, là derrière, il y a simplement un respect légal de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit. On va avoir encore des axes qui ne respecteront pas les bases légales en la matière. En fait, en tous sens du terme, on va créer une ville à deux vitesses, avec des habitants qui seront chanceux, d'autres moins, et je pense que tous ceux qui auront le malheur d'avoir encore des rues à 50 km/h, ils se forceront de demander assez rapidement par voie de pétition ou autre que leurs rues passent également à 30 km/h au plus vite.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – En réaction aux propos de M. Klunge, en fait, c'est assez intéressant de voir que le report modal s'est vraiment produit sur les trajets depuis les Hautes écoles jusqu'à la ville. Maintenant on est à presque 10% de personnes qui se déplacent en vélo et on voit que c'est équivalent aux personnes qui viennent en TIM et on sait que ça va le dépasser. C'est intéressant parce qu'il se trouve qu'au cas où vous ne le savez pas, les Hautes écoles se trouvent au bord du lac et pour monter depuis les Hautes écoles jusqu'à Lausanne, il faut justement faire l'exercice de monter des pentes. Alors comment expliquer que, malgré cela, le nombre de cyclistes augmente ? Cela a d'ailleurs été dit au début de la discussion, c'est aussi le développement du vélo électrique qui amène cela. Pour preuve, allez regarder ce qui se passe à Berne, qui est une ville qui a, je pense, à peu près dix à vingt ans d'avance sur Lausanne en matière de mobilité. Berne, le centre historique est certes plat, mais tous les quartiers autour sont des quartiers très vallonnés, autant, voire même plus qu'à Lausanne.

Je ne cache pas que j'ai un peu le sentiment dans l'attitude du PLR d'enfants qui ne sont pas contents de devoir partager en fait leur espace. Ils avaient leur bac à sable, c'était la route, vous pouvez aller avec des TIM. Et maintenant, ils ne sont pas contents parce qu'il faut partager avec d'autres gens, c'est-à-dire les cyclistes. J'avoue vraiment une certaine incompréhension face à cette attitude, qui me paraît relever presque de l'absurde.

M. Henri Klunge (PLR) : – Il faut arrêter de dire n'importe quoi. Depuis quand, quand est-ce la dernière fois que le PLR a voté contre une piste cyclable, contre des aménagements cyclables, etc. ? On n'est pas du tout contre partager la chaussée avec des cyclistes. C'est juste qu'on accepte que la voiture ait encore sa place sur la chaussée. Alors que, quand on vous écoute, vous voulez juste qu'il n'y ait plus du tout de voiture sur la chaussée. Nous, on propose que tout le monde puisse partager la chaussée, les cyclistes aussi, avec des pistes cyclables.

Je vous avoue, moi, je fais du vélo. Je fais encore du vélo sans aide électrique. Je vais m'en racheter un d'ailleurs, sans aide électrique. Je suis sûr que, dans les rangs du PLR, il y a autant de personnes qui font du vélo électrique et du vélo sans assistance électrique que dans les rangs des

autres partis. On n'a aucun problème à vouloir partager la chaussée, mais pour partager la chaussée, il faut être plus qu'un seul. Pour que les cyclistes puissent partager la chaussée, il faut qu'il y ait aussi des voitures, des trottinettes, etc.

M. Beaud, ce que je ne comprends pas dans votre argument, c'est que vous nous expliquez qu'en 2026, tous les gens qui seront autour d'une route à 50 km/h vont se plaindre parce qu'ils doivent être protégés contre le bruit. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais ce que vous oubliez, c'est qu'il y aura eu le report modal, donc il y aura beaucoup moins de voitures qui passeront par ces routes, donc il y aura beaucoup moins de nuisances sonores. Donc, on aura résolu le problème grâce au report modal que prône la Municipalité et qui va être amené par ce préavis.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Vous l'avez constaté, ce préavis est extrêmement important. Il a pour objectif de favoriser dans la mesure du possible tous les modes les plus durables, de contribuer à la préservation de notre planète pour les générations futures. En effet, nous ne pouvons plus attendre et nous devons agir aujourd'hui car nous savons que la mobilité est responsable de près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. Donc l'enjeu est important.

Bien que nous ayons beaucoup parlé des vitesses, ce préavis sollicite auprès de votre Conseil un crédit de 13 millions. Donc un crédit en effet important, un crédit qui doit permettre de financer la réalisation de plusieurs types d'infrastructures. Il est vrai, d'un certain nombre d'infrastructures cyclistes, qui ont été les parents pauvres, mais ce n'est que le prénom, de ces dernières décennies dans les aménagements des villes. Donc c'est aussi normal qu'il y ait une petite compensation par rapport à toutes ces années où l'on a complètement oublié le vélo.

Et puis bien sûr, et Mme Morin l'a aussi dit en commission, elle a évoqué ces questions autour de la marche et des éléments dans ce rapport-préavis. C'est vrai que ce n'est peut-être pas le thème principal de ce rapport-préavis. Par contre, je peux vous garantir qu'il s'agit de l'une de nos principales préoccupations. C'est d'ailleurs l'un des indicateurs que l'on suit de façon très fine dans le cadre de l'Observatoire sur la mobilité, dont la nouvelle édition va tout prochainement paraître. Et c'est un élément très important, sur lequel nous venons demander des crédits auprès de votre Conseil. Je pense à tous les crédits de réaménagement d'espaces publics que nous avons sollicités dans le cadre des crédits-cadres, etc., des BHNS ; il y a des dizaines de millions que ce Conseil a votés il y a quelques années maintenant, malheureusement. Mais dans le cadre de ces dizaines de millions, il y a évidemment en pole position, la marche et son financement. Donc nous ne l'oublions pas, même si c'est vrai peut-être que ce n'est pas le point fort de ce préavis.

Ce préavis permet aussi développer l'offre de transports publics, enfin toutes les missions qui incombent à la Commune, c'est-à-dire développer les infrastructures pour les transports publics, notamment celles qui permettent de prolonger les lignes de bus. Et là, indirectement, cela bénéficie aussi au piéton, enfin au piéton qui est encore un piéton avant d'embarquer dans un bus ; nous rehaussons les quais, par exemple, pour qu'ils soient à niveau. D'abord, pour les personnes à mobilité réduite, c'est extrêmement important. Et puis, pour tous les piétons usagers de transports publics, c'est aussi extrêmement important. Donc, indirectement, c'est aussi une façon de favoriser les piétons. Ce préavis doit aussi permettre d'améliorer la desserte des bus dans les quartiers, de réduire les points de blocage des bus.

Un mot, puisque la question m'a été posée, sur la vision en termes de mobilité de la Municipalité, à savoir zéro mort et blessés graves sur les routes. Donc nous souhaitons supprimer un certain nombre de points accidentogènes connus. Il y a notamment en Ville de Lausanne quatre points noirs : Béthusy, Victor-Ruffy, Figuiers, Harpe, Vinet. Et c'est ces points d'infrastructure que nous voulons améliorer, parce qu'une inattention, une erreur humaine ne doivent pas coûter la vie à quelqu'un, ou encore lui causer des blessures graves. Donc nous voulons vraiment réduire ces risques sur nos infrastructures de mobilité.

Il faut savoir évidemment que la vitesse – alors là, je vous invite à lire la littérature scientifique dans le cadre de ce débat – la vitesse est un enjeu essentiel de sécurisation de nos déplacements. Que l'on soit dans une voiture, dans un bus, sur un vélo ou à pied, la vitesse joue un rôle majeur. Voilà une statistique du Bureau de prévention des accidents. A 50 km/h, dans le cas d'une collision frontale entre un véhicule et un piéton, un piéton n'a que 30 % de chances de survivre ; si ce même véhicule roule à 30 km/h, il a 90 % de chances de survivre. C'est donc évidemment un des points fondamentaux : pour améliorer la sécurité sur nos routes il faut diminuer la vitesse.

J'y viens donc, à la vitesse, le point qui a le plus fait débat jusqu'alors dans les comptes rendus des médias notamment. Est lié à ce préavis l'accord qui a été trouvé avec le comité d'initiative PLR et leurs partenaires avec un engagement qui porte sur cette législature. C'est un mandat qui est limité dans le temps, qui n'hypothèque pas la mise en place d'un 30 km/h au-delà de cette législature. C'est aussi la force de cet accord, c'est dire que nous nous mettons d'accord pour un temps limité, et cet accord prévoit, comme vous le savez, vingt axes qui restent à 50 km/h et vingt qui passent à 30 km/h, dont des axes importants. Comme l'a rappelé Mme Graff, en effet dans les quartiers sur les axes secondaires, tout le réseau va être mis à 30 km/h, ce qui devrait nous permettre, dans deux ou trois ans, d'avoir une très large partie du réseau routier à 30 km/h. Mais en effet c'est un compromis. D'aucuns considèrent que ce n'est pas assez, d'autres que c'est peut-être trop et c'est là bien l'essence même d'un compromis. Il semblait important à la Municipalité de pouvoir avancer sur le dossier de la mobilité, de ne pas être bloqué, par exemple, comme le sont de très nombreuses villes, notamment Zurich, Bâle, où certains milieux font oppositions aux réductions de vitesse sur les axes ; et rien que le fait de faire opposition, vous connaissez la rapidité ou la lenteur, c'est selon, du fonctionnement de la justice dans notre pays, c'est plusieurs années de procédure devant les tribunaux. Si nous comptons la CDAP, donc le Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral, c'est au minimum quatre ans. Nous serions alors bien au-delà du délai correspondant à la fin de la législature, donc vous voyez aussi l'enjeu d'avoir trouvé un accord et de voir, comme l'a dit M. Beaud, le verre à moitié plein, c'est-à-dire d'avoir la garantie en principe de pouvoir mettre ces vingt axes à 30, sans procédure devant les tribunaux.

Dans ce sens, le postulat de M. Dupuis est tout à fait pertinent : il redonne, on va dire, une impulsion pour que la Municipalité et le Conseil communal remettent l'ouvrage sur le métier lors de la prochaine législature. Voilà, donc vous l'avez compris, ce préavis sur la mobilité est très important pour la Municipalité et elle vous invite à le soutenir.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je m'excuse de prendre la parole après Mme la municipale, mais elle parle de statistiques. Je voulais quand même vous donner aussi quelques statistiques intéressantes par rapport à l'utilisation du vélo à Lausanne, puisque l'Observatoire universitaire du vélo et de la mobilité active a fait des statistiques. Ça pourrait intéresser Mme Morin, puisqu'elle nous a dépeint une ville où l'utilisation du vélo est répartie socialement par toutes les classes et que tout le monde s'engage dynamiquement dans le pédalage. Alors, la statistique de l'Observatoire universitaire du vélo et des mobilités actives dit que, parmi les niveaux d'éducation, 70 % des gens qui font du vélo à Lausanne sont des universitaires. Entre hommes et femmes, 70 % sont des hommes qui font du vélo, donc que 30 % des femmes. Et puis 70 % des gens qui font du vélo à Lausanne, mesdames et messieurs, c'est des gens qui ont entre 20 et 30 ans, ou 33 ans. Donc les vieux ne font pas beaucoup de vélo, les familles ne font pas beaucoup de vélo, les gens de la classe populaire ne font pas beaucoup de vélo et, accessoirement, les femmes ne font pas beaucoup de vélo. Si j'ose parler dans un langage un peu wokiste, le vélo à Lausanne, c'est une activité patriarcale, faite par une élite universitaire de jeunes.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Monsieur Moscheni, comme évidemment vous êtes en faveur de la promotion de l'égalité des chances et de l'égalité entre hommes et femmes, je vous invite à voter ce préavis pour aller dans le sens de ce que vous souhaitez mettre en place.

Pardon, je n'ai pas répondu à Mme Piron pour les cyclistes qui dépasseraient le 30 km/h, évidemment, ce qui est possible sur les pentes lausannoises. Donc, je vous confirme que l'obligation de rouler à 30 km/h concerne tous les usagers de la route, même un éventuel sprinter... En fait, non, je ne sais pas si cela concerne les piétons. En tout cas, tous les engins roulants sur la route – cela concerne tous les deux-roues, les voitures, etc. – doivent respecter cette limitation à 30 km/h et, cas échéant, la police peut les amender s'ils venaient à dépasser la limitation.

M. Johann Pain (EàG) : – Je m'excuse d'intervenir après le débat et la prise de parole de la municipale. Par rapport à sanctionner des cyclistes qui dépassent les vitesses autorisées, ce n'est pas possible. Alors ça, c'est assez clair. Pourquoi ? Simplement, il y a eu une décision au Tribunal fédéral, un recours d'un cycliste qui avait été amendé, simplement qu'il se justifie qu'il ne peut pas contrôler lui-même la vitesse quand il roule.

Donc, je ne sais pas. Il y a notre municipal de police ; est-ce qu'il va appuyer là-dessus ? Voilà, donc ça m'a été confirmé par certains milieux de la police, on ne peut rien faire du fait qu'ils pourront

toujours se retrancher sur le fait qu'ils ne savaient pas, ils n'ont pas de compteur, contrairement à une voiture. Une voiture a un compteur. On ne peut pas dire « voilà j'ai dépassé », il le savait. Cette précision parce que nous, au niveau des piétons, on a discuté de ce sujet. C'est un sujet quand même qui est constaté, mais ce n'est pas possible de le faire. J'attends quand même des réponses très précises là-dessus.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Alors je vais contrôler la dernière jurisprudence – je vous remercie beaucoup, monsieur Pain – pour vérifier si c'est bien juste. Maintenant peut-être avec tous les radars pédagogiques qui ont été posés en Ville de Lausanne, le cycliste ne pourra peut-être pas se référer à cet argument à Lausanne, puisqu'il y a de nombreux endroits où nous avons posé des radars pédagogiques.

Mais en effet, merci, monsieur Pain, nous allons contrôler l'application qui en est faite, ou respectivement les règles. Mais voyez quand même, dans l'exemple que vous citez, la police a voulu amender. Donc, dans ce sens-là, il y avait clairement l'intention de police de le faire, et puis apparemment une jurisprudence que je n'avais pas à l'esprit, mais nous allons contrôler cela.

La discussion est close.

Mme Coralie Dumoulin (PLR), rapportrice remplaçante : – Je vais lire le vœu aussi. Un vœu a été accepté par 8 oui, 4 non, 0 abstention. Les conclusions du préavis ont, elles, été acceptées par 10 oui, 1 non, 1 abstention.

Vœu

La commission souhaite que les quatre axes du réseau routier communal sur lesquels la vitesse est provisoirement maintenue à 50 km/h passent à 30 km/h au plus vite au début de la prochaine législature. Elle souhaite également que la Municipalité poursuive les discussions pour permettre de fixer une limitation de vitesse à 30 km/h sur tout le réseau routier de la ville dès que possible lors de la prochaine législature.

Le Conseil, par 61 oui, 5 non et 2 abstentions, approuve les conclusions de la commission.

(insérer délibéré)

Questions orales

Mme Alice De Benoît (V'L) : – Je laisserai le soin aux différents membres de la Municipalité d'estimer qui est le plus compétent pour répondre à ma question. Des odeurs d'égout surgissent souvent en fin de journée dans la station du métro d'Ouchy, sur la place de la Navigation et à la place du Port. Il est pourtant fort dommage que les visiteurs et les touristes gardent d'Ouchy un souvenir olfactif pénible. Ce n'est pas non plus agréable de subir ces effluves lorsque l'on mange sur une terrasse accompagnée d'odeurs nauséabondes. Les commerçants et restaurateurs entourant la station du métro d'Ouchy se sont déjà plaints à plusieurs reprises auprès de la gérance de la Ville de Lausanne, ainsi que des tl pour demander d'identifier et de trouver une solution à ce problème persistant. Malheureusement, leur demande reste vaine depuis de nombreuses années. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité compte-t-elle résoudre le problème des odeurs d'égout à Ouchy ? Et, si oui, comment compte-t-elle s'y prendre ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je ne sais pas si je suis responsable des émanations concernées. Au titre du dicastère dont j'ai la charge, je dois dire que les emplacements désignés ne sont pas répertoriés comme lieux problématiques par le Service de l'eau. Vu la temporalité de la question, une inspection locale n'a pas pu être effectuée à ce stade. Je reviendrai vers vous dès que ce sera fait par le Service de l'eau.

Question

M. Elouan Indermühle (UDC) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Moeschler. A la lumière de la montée du Stade Lausanne Ouchy en Super League, quelle est la vision de la Municipalité concernant l'avenir du stade de la Pontaise ? Et compte tenu de cette ascension et de

la reprise du championnat dès le mois de juillet, quel est l'état des discussions entre la Ville et les différents partenaires concernant l'optimisation du calendrier des matchs ? Il y a en effet lieu de tenir compte des contraintes sécuritaires et de l'utilisation des stades.

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci pour cette question pleine d'actualité. La Municipalité a suivi avec intérêt le Championnat suisse de football et est très heureuse que deux clubs lausannois évoluent désormais en Super League.

La Ville, notamment par son Service des sports et la police municipale est en contact régulier avec la Suisse Football League, les clubs et les autorités cantonales pour que la saison suivante se déroule au mieux, notamment en termes de planification du calendrier des matchs. Dans ce cadre, un courrier conjoint entre la Ville et le Canton a été envoyé à la Suisse Football League au mois de mai. Il formulait plusieurs propositions afin d'atténuer l'impact sur l'engagement des polices cantonales et communales, en organisant, par exemple, un seul match par jour, réparti sur les mercredis, vendredis, samedis et dimanches.

Un second courrier conjoint, cette fois entre la Ville et le Lausanne Sport, va être transmis à la Suisse Football League demain. Il demande de limiter, dans la mesure du possible, le nombre des matchs du Lausanne Sport, les samedis à 18 h à la Tuillière. En effet, les samedis sont des jours importants de compétition pour les clubs résidents, le FC Concordia, ES FC Malley, Racing Club Lausanne et Team Vaud. Organiser les rencontres de Super League à domicile tous les samedis à 18 h pourrait péjorer durablement les activités du centre sportif voisin et donc des clubs résidents.

Concernant le stade de la Pontaise, il est prévu que celui-ci soit démolé dans le cadre du projet Métamorphose. La Ville de Lausanne n'ayant pas l'ambition d'avoir deux stades de Super League, nous devons entamer des réflexions à plus long terme, qui incluent le stade de la Tuillière comme unique stade de match de Super League ainsi que le stade Juan-Antonio-Samaranch, l'antre historique du SLO pour leur entraînement.

Question

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Je crois que ma question s'adresse à Mme la municipale Germond, selon toute vraisemblance. Dans son article 73 du Règlement sur le personnel de l'administration communale, la Ville fixe l'âge de la retraite à 65 ans, et la dernière modification de cet article date de 2000, donc ça fait vingt-trois ans au moins que ce régime est en vigueur. L'âge de la retraite étant fixée à 65 ans sans distinction entre les genres, le PLR se satisfait de voir que la Ville soutient depuis des années la réforme AVS 21, mais cela pose quand même bien des questions. On se demande dès lors quels sont les motifs de cette norme et quelles sont les conséquences, en particulier en termes de calcul de la LPP des femmes travaillant à la Ville. En d'autres termes, est-ce que les femmes sont défavorisées par le système mis en place par la Ville, qui a anticipé depuis des dizaines d'années la nouvelle réforme des retraites ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, cette révision de l'article 73 du Règlement sur le personnel de l'administration communale a été adoptée par le Conseil communal, sauf erreur, en 1993 – ce sont les renseignements que l'on m'a fournis. Depuis cette époque, le Conseil communal a souhaité que les fonctionnaires « soient mis d'office à la retraite dès 65 ans ». Il n'y a pas dans le régime du fonctionnement de la Ville de différenciation d'âge, et ceci depuis les années nonante. Quand il y a un départ à la retraite depuis lors, il y a un facteur de réduction qui est appliqué pour cette année de retraite anticipée. C'est comme cela depuis 1993.

Question

Mme Tatiana Taillefert (Les Verts) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Florence Germond. J'ai donné une image qui pourrait être peut-être affichée, si possible. Merci beaucoup. A l'article 41 de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière, il est écrit, en parlant des trottoirs « qu'un espace d'au moins 1,50 m doit toujours rester libre pour les piétons ». Par ailleurs, lorsqu'il n'y a un trottoir que d'un seul côté de la rue, la largeur standard du trottoir recommandé par l'Office fédéral des routes est de 2,50 m. Ma question est donc la suivante : étant donné que les places de parc de la rue des Aubépines, qui se trouvent ici illustrées sur l'image, empiètent sur le trottoir en

laissant un espace de moins de 1,50 m au piéton et qu'il n'y a qu'un seul trottoir dans la rue, comment la Municipalité envisage-t-elle la mise en conformité de cette situation et dans quel délai ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je vois tout à fait la situation rapportée ici par Mme Taillefer pour avoir habité le quartier. Cette situation n'est pas satisfaisante, en effet. Cela correspond aussi aux retours faits par mes équipes.

Pour cette partie de la rue, qui offre des places de parc qui sont à moitié sur le trottoir, nous avons une distance 1,4 m. Il est vrai que cette rue offre de nombreuses places de parc, qui sont principalement utilisées par les résidents. La norme VSS, celle que vous citez par rapport à l'Ordonnance sur la circulation routière est plutôt un enjeu d'usage du trottoir – cette distance de 1,50 m – mais la norme VSS prévoit plutôt 1,80 m pour les nouveaux aménagements. La Ville essaye d'être au moins à 2 m pour les nouveaux aménagements, voire 2,50 m. Ça permet à trois piétons de déambuler sur un trottoir, sachant que les piétons, souvent, se déplacent par deux. Il y a des statistiques : 60% du temps, un piéton se déplace à deux. C'est donc important d'avoir plus de 2 m pour un trottoir, pour un usage confortable des trottoirs.

Par contre, au sens formel, cette règle ne s'applique pas rétroactivement, donc nous n'avons pas l'obligation de la mettre en place. Heureusement d'ailleurs, parce que sinon ces mêmes normes VSS nous obligeraient à augmenter la taille de toutes les places de parc de la ville. Donc voilà, c'est le principe des normes VSS, elles concernent tout nouvel aménagement, quand nous devons les mettre en place.

Par contre, il se trouve qu'en principe, la Ville va procéder en 2024 à des travaux sur les réseaux dans ce quartier, d'après les planifications actuelles, qui doivent encore être affinées. Donc je le dis sous réserve, il ne faut pas le prendre pour argent comptant. Dans ce cadre-là, il y a une réflexion sur l'arborisation qui serait faite par les équipes de Mme Litzistorf, et puis une réflexion de notre part sur le stationnement dans cet espace.

Question

Mme Sevgi Koyuncu (EàG) : – Ma question concerne M. Hildbrand. J'attends que vous affichiez les photos, s'il vous plaît. Comme vous le savez, Mike Ben Peter, un homme nigérien âgé de 40 ans, est décédé tragiquement en 2018 à la suite d'une interpellation violente lors d'un contrôle de police. Cette affaire a été marquée par la mise en cause de six policiers lausannois qui ont été prévenus d'homicide par négligence.

Une récente révélation de la RTS a ajouté une dimension encore plus choquante à cette affaire. Une photo a été rendue publique la veille du premier jour de procès de l'affaire montrant un policier lausannois à côté d'un tag en l'honneur de Mike Ben Peter avec le pouce levé. Cette photo a été partagée au sein d'un groupe WhatsApp privé regroupant des policiers.

Si le commandant de la police de Lausanne a condamné ce comportement et a annoncé qu'une enquête serait menée afin de faire lumière sur cette image, ces agissements et ce caractère de moquerie sur la mort d'une personne noire dans un contexte où quatre personnes noires sont mortes à la suite de l'intervention de la police dans le Canton sont tout simplement inadmissibles. Ma question est la suivante : qu'est-ce que vous pensez du racisme institutionnel et systémique au sein du groupe de la police ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La Municipalité condamne fermement tout comportement raciste. Elle condamne également les gestes équivoques de ce type. Comme ça a été dit, une enquête est en cours. Je ne peux pas garantir qu'il n'y ait pas de racisme dans la police, mais je peux garantir que je fais tout pour qu'il n'y en ait pas, d'abord lors de la sélection, puis durant la formation, et ensuite durant la carrière au Corps de police.

Question

M. Valentin Christe (UDC) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Florence Germond en tant que représentante de la Ville au sein du Conseil d'administration de Tridel. Je précise qu'une fois n'est pas coutume, cette question a été envoyée au préalable à la Municipalité. C'est suffisamment rare en ce qui me concerne pour le préciser.

Selon le rapport de gestion 2021 de la société Tridel, les déchets sont incinérés durant tous les mois de l'année et, de même, le chauffage à distance fonctionne toute l'année, bien que, et c'est logique, les besoins en matière de chauffage à distance présentent une variation saisonnière importante. La convention entre la Confédération et l'Association suisse des exploitants d'installations de traitement de déchets a été renouvelée en 2022. Elle prévoit notamment une réduction des émissions de CO₂ d'origine fossile par une première installation de captage de CO₂ d'ici 2030. Dans ce contexte, j'aimerais savoir ce qu'il advient de l'excès de chaleur produit par Tridel durant les mois d'été.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, je remercie M. Christe d'avoir envoyé sa question à l'avance, d'autant plus qu'elle était un petit peu technique. Donc cela m'a permis d'être sûre de vous donner les bonnes informations. Donc en effet, vous avez raison, l'usine de Tridel produit, et c'est son objectif, principalement de la chaleur pour le chauffage à distance, mais aussi de l'électricité, qui est vendue aux Services industriels. En hiver, Tridel produit plus de chaleur et moins d'électricité. Et puis, logiquement, en été, les machines sont gérées de façon à ce que Tridel produise plus d'électricité et moins de chaleur. Cette électricité est produite avec une turbine à vapeur, qui est alimentée par la chaleur et qui produit de l'électricité. J'ai demandé que l'on m'explique, je voulais être sûre de bien comprendre comment la turbine fonctionnait, mais bon, je ne suis pas sûre de pouvoir vous le réexpliquer. C'est donc bien avec la chaleur que nous produisons de l'électricité, qui est revendue aux SIL, donc qui n'est pas perdue.

Question

M. Samson Yemane (soc.) : – Ma question s'adresse à la conseillère municipale Natacha Litzistorf. Le 14 juin, la commune de Lausanne a subi une attaque informatique. Je pense qu'on est tous au courant. D'après le communiqué envoyé à cette date par l'administration et les enquêtes qui ont été menées, je me permets de citer « il n'a pas eu à ce stade d'intrusion ni de vol de données ». Néanmoins, peut-on être sûr à ce jour qu'aucune de nos données n'a été volée ? Et dans la mesure du possible, peut-on aujourd'hui connaître les mesures de défense complémentaires qui sont déployées ? Et, si possible aussi, savoir un peu plus sur leur efficacité ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci, monsieur le conseiller communal, de revenir sur ce qui nous a passablement occupés la semaine passée, à savoir cette attaque dont a été victime la Ville de Lausanne, comme d'autres villes, vous l'avez vu, à travers la Suisse, et comme la Confédération également.

Cette attaque est un type d'attaque qui vise à rendre indisponible un service ou un site. Pour nous, c'est le site internet de la Ville qui principalement a été victime de cette attaque, qui a été revendiquée par le même groupe que pour les autres villes, à savoir NoName057. Cette attaque a effectivement eu lieu depuis le 14 juin vers 8 h, avec des pics d'attaques très différents. Comme vous l'avez remarqué les uns et les autres, nous avons fermé le site. Je tiens à dire là, pour que ce soit bien compris, nous avons fermé le site de manière volontaire, justement pour prendre le temps de pouvoir développer certains types de mesures. Nous avons fermé le site de manière volontaire et un peu plus longtemps que d'autres collectivités locales, mais je crois que bien nous en a pris, parce que nous avons subi moins de dommages que d'autres, qui ont peut-être rouvert leur site un tout petit peu trop vite.

En fait, la manière qu'on a eue de procéder, c'est quand même de pouvoir, de manière très empirique, rouvrir le site à un certain moment, être très attentif sur les attaques, et surtout l'intensité et la fréquence des attaques. Puis, dès qu'on a ouvert, on va dire, le premier jour, on s'est vite rendu compte qu'on avait plutôt intérêt à fermer de manière volontaire le site, encore une fois, pour travailler sur des mesures.

Comme vous l'avez évoqué, nous avons dit qu'il n'y a pas eu d'intrusion ni de vol de données. Il y a peut-être eu à un moment donné une confusion, parce que vraisemblablement, sur le Darknet, des informations, en tout cas, c'est ce qu'on a suivi sur les sites intéressés, des informations avaient vraisemblablement été dérobées d'organismes, de manifestations ayant lieu sur le territoire lausannois, mais nous avons aussi très rapidement fait des démentis. Bien entendu, ce n'est pas parce que des manifestations ont lieu sur le territoire lausannois que ça veut forcément dire que ces organisations sont liées d'un point de vue "informatique" avec la Ville, ce qui n'était évidemment pas

le cas. Donc, il y a peut-être eu une confusion aussi pour certains acteurs qui suivent ça de très près. Encore une fois, on peut le rappeler, à ce jour, il n'y a pas eu d'intrusion ni de fuite de données.

Vous avez aussi posé la question du type de mesures que nous avons prises. De manière tout à fait évidente, et vous le comprendrez, on ne va pas vous donner le nom de toutes les mesures et des effets qu'elles déploient, mais de manière générique, tout d'abord, ce qu'on peut dire, c'est que, pour la première fois, nous avons aussi mis en place et testé grandeur nature notre gouvernance de crise, qui est en lien avec ce genre d'attaque, gouvernance de crise qui a bien fonctionné. Comme je l'ai dit, nous avons fermé le site assez rapidement de manière volontaire. Et puis, nous avons développé, et c'est là que je ne rentrerai pas dans les détails, des filtres et des outils de protection avec les différents acteurs, comme il se doit, c'est-à-dire aussi avec la Confédération. C'est aussi chez nous que nous avons développé de nouveaux filtres et de nouveaux outils, mais c'est aussi avec nos partenaires, comme LFO, **Ened Plus**, puisque les outils les mieux à même de nous protéger contre ce type d'attaque sont des outils qu'on peut mettre le plus en amont possible, et c'est ce qui est le plus efficace.

Nous avons également, dans le cadre de la procédure, c'est traditionnel, engagé une plainte auprès de la police fédérale. Et puis, pour répondre à une de vos questions, nous allons, comme il se doit aussi dans la procédure, dans ce type d'attaque, lancer une analyse forensique, qui nous permettra d'être vraiment sûrs que d'autres choses n'ont pas été touchées également dans cette attaque et nous permettre de prendre un peu plus de temps pour asseoir aussi ce qu'on a évoqué en termes d'intrusion et de fuite des données. C'est dans la procédure, cette analyse forensique a lieu, bien entendu, une fois que l'attaque est retombée.

Nous suivons dans la procédure les choses, heure par heure. Notre chargé de sécurité et celui qui a géré la cellule de crise, M. Naïnemoutou, qui est l'adjoint du Service d'organisation et informatique, m'a quand même fait savoir, il y a un peu plus d'une heure, qu'il y a un tweet d'un groupe de hackers turcs qui dit vouloir cibler l'administration suisse et les banques. Il est clair que nous sommes toujours vigilants par rapport à l'attaque déjà évoquée dans votre question, et nous restons avec de la veille et vigilants par rapport à ce qu'on suit également, comme se tweet sur les réseaux sociaux, par rapport aux déclarations des uns et des autres qui pourraient exercer une malveillance à notre encontre.

Question

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Ma question s'adresse au municipal Hildbrand. Cela a été évoqué précédemment, une image dévoilée dans l'émission Mise au point montre un policier, probablement lausannois, poser le pouce levé devant un graffiti à la mémoire de Mike Ben Peter. Puis, quelques jours plus tard, un policier, cantonal, membre du service d'ordre du procès des six policiers lausannois, affichait sur son gilet pare-balles un symbole Thin Blue Line Switzerland, signe de ralliement aux idées d'extrême droite, notamment aux Etats-Unis.

Ces deux exemples, bien que différents, sont tous deux choquants. Comme tous fonctionnaires, les policières et policiers sont tenus au devoir de réserve, c'est-à-dire qu'elles et ils sont soumis, pendant et en dehors de leur travail, à l'obligation d'adopter un comportement qui inspire le respect et qui est digne de confiance. Je m'arrêterai là dans le commentaire.

La Municipalité vient de répondre en confirmant l'ouverture d'une enquête concernant la photo montrant un geste insultant contre la mémoire de Mike Ben Peter, décédé après une intervention policière. J'espère qu'elle sera élargie à l'ensemble des fonctionnaires potentiellement concernés et non uniquement aux policiers figurant sur la photo. Ma question restante est donc la suivante : la Municipalité envisage-t-elle d'interdire l'utilisation du symbole Thin Blue Line revendiqué comme politique par ses fonctionnaires de police, tenus au devoir de réserve, et comment compte-t-elle le rappeler régulièrement – ledit devoir de réserve ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je ne peux que redire ce qui a été dit précédemment. Pour le reste, la responsabilité des uniformes, et par uniforme j'entends un équipement semblable, est évidemment une question de gestion qui doit faire l'objet de directives strictes et régulières.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je remercie M. le Municipal pour sa réponse détaillée. Même en tant que civiliste n'ayant pas gradé à l'armée et ne connaissant pas aussi bien les corps de sécurité que vous, je pense qu'on n'a pas la même définition de l'uniforme. Là, on parle de quelque chose qui est rajouté sur l'uniforme et qui a un message politique derrière. Mais on y reviendra.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – J'espérais avoir été assez clair. Un uniforme c'est quelque chose qui est uniforme entre les différentes personnes qui le portent. Donc il n'y a pas de place pour la fantaisie.

Question

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Ma question s'adresse à monsieur le syndic. Elle concerne les événements survenus hier au Théâtre de Vidy. Alors qu'une cinquantaine de personnes occupaient de manière illicite une partie de l'établissement, à juste titre, la Municipalité de Lausanne a donné ordre à la police d'évacuer les lieux au motif qu'aucune occupation illicite d'un bâtiment public ne saurait être tolérée, je cite.

Cela étant, on peut lire dans *24 heures* que M. Baudrier, directeur du Théâtre de Vidy, et qui avait, sauf erreur eu l'occasion dans la toute première version de l'article du *24 heures* d'exprimer la sympathie de l'institution avec l'occupation illicite, indique que le théâtre dispose de quelques appartements habituellement destinés aux artistes et que « nous pourrions mettre à disposition temporairement cet été ».

Alors, deux choses l'une, soit la convention de subventionnement entre la Ville et le Théâtre de Vidy contient une clause qui autorise le théâtre à allouer des ressources et des moyens pour se substituer à la politique sociale menée par la Ville et le Canton, soit la direction de Vidy s'estime légitime à utiliser des biens et de l'argent du contribuable lausannois pour soutenir des actions de désobéissance civile.

Ma question est donc la suivante : les appartements mentionnés par M. Baudrier sont-ils propriétés de la Ville, respectivement sont-ils loués par le Théâtre de Vidy ? Cas échéant, la Municipalité, ou le conseil de fondation, a-t-elle autorisé le Théâtre de Vidy à mettre ces locaux à disposition du collectif ayant organisé l'occupation illicite ? A l'inverse, qu'entend-elle faire, respectivement, ses représentants au conseil de fondation pour empêcher la mise à disposition de ces locaux à un collectif organisant une occupation illicite ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – D'abord une précision pour dire que la police n'a pas évacué hier les occupants du Théâtre de Vidy, ils ont quitté les lieux.

La Municipalité a effectivement indiqué dès le départ, et c'était notre position, c'est notre position constante, que nous ne tolérons pas d'occupation des bâtiments publics, en particulier à des fins d'hébergement d'urgence. L'hébergement d'urgence est organisé par la Ville dans un cadre donné sous la conduite de la direction de Mme Moeschler. La Municipalité n'entend pas accepter ou tolérer des occupations illicites de bâtiments publics. De ce point de vue, la doctrine que nous avons suivie a toujours été la même.

Néanmoins il y a eu des discussions qui ont été menées à la fois par la direction du théâtre, dont effectivement une partie importante des artistes présents dans le théâtre manifestait une solidarité vis-à-vis du collectif, ce qui n'est pas d'ailleurs une énorme surprise. Il y a une sympathie forte globalement du monde culturel pour ce type de cause. Il y a eu des discussions entre la direction du Théâtre de Vidy, la police de Lausanne, ma secrétaire générale, qui a été dépêchée sur place, et le collectif, qui fait qu'ils ont effectivement décidé de quitter l'occupation, de vider les locaux qu'ils occupaient dans le Théâtre de Vidy pour ne garder que des tentes.

Si vous avez suivi les réseaux sociaux tout à l'heure, peut-être que c'est d'ailleurs déjà dans la presse, je ne sais pas, ils ont finalement renoncé à toute occupation d'espace sur le Théâtre de Vidy. Ils avaient initialement envisagé d'y laisser une tente à des fins de dialogue et de sensibilisation du public, ce que nous avons accepté pour encore une semaine. Finalement, ils ont décidé de quitter les lieux considérant que dans la mesure où il n'y avait pas de projet d'occupation, leur action n'avait plus de sens. De ce point de vue, la Municipalité est satisfaite que les choses se soient terminées ainsi.

Pour ce qui a des appartements du Théâtre de Vidy, alors on n'est pas en train d'ouvrir un nouvel hébergement d'urgence, je vous rassure. On parle de trois ou quatre appartements qui sont loués par le Théâtre de Vidy. Ce n'est donc pas des logements dont le théâtre est propriétaire. Ils ne sont pas non plus propriété de la Ville. Peut-être qu'il y a un ou deux appartements dans les gérances de la Ville ; je n'en sais rien du tout en réalité. Ce sont des appartements qui sont loués par le théâtre et qui permettent d'ailleurs plutôt à la Ville, en l'occurrence à l'institution de Vidy de faire des économies puisque ces logements servent à louer des artistes. Ils ne sont donc pas loués douze mois sur douze, ils sont loués à certaines périodes, en fonction évidemment des programmations théâtrales qui y sont programmées. De ce point de vue, évidemment plus ils sont loués, plus c'est efficient du point de vue économique.

Effectivement durant l'été ils ne sont pas occupés, d'où le geste qui a été fait par le Théâtre de Vidy. Il n'y a aucune raison que la Ville de Lausanne s'immisce d'ailleurs dans cette politique-là. Le Théâtre de Vidy gère comme il l'entend les appartements dont il dispose, pour autant évidemment que ça réponde à une logique économique. Mais en l'occurrence, sur ce point, c'est incontestable, ces logements sont loués à l'année par le Théâtre de Vidy et ils ne seront vraisemblablement pas occupés durant l'été. Cela dit, je ne sais pas du tout si ce projet va se concrétiser. On est, encore une fois, sur des appartements, on n'est pas sur des structures d'hébergement d'urgence et je rappelle encore que le collectif a quitté les lieux, ou en tout cas a annoncé vouloir quitter les lieux aujourd'hui.

La séance est levée à 20 h 22.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Romane Benvenuti ; Mme Marlène Bérard ; Mme Virginie Cavalli ; M. Xavier Cid ; M. Pierre Conscience ; Mme Anna Crole-Rees ; M. Mattiheu Delacrétaç ; M. Johann Dupuis ; M. Oleg Gafner ; Mme Alice Girardet ; M. Sébastien Kessler ; Mme Gaëlle Kovaliv ; M. Yusuf Kulmiye ; Mme Virginie Kyriakopoulos ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Prisca Morand ; M. Jacques Pernet ; M. Roland Philippoz ; M. Olivier Thorrens ; Mme Manon Zecca

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo ; M. Matthieu Carrel ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Özlem Dursun ; M. Nicolas Hurni ; M. Antoine Piguët ; Mme Maurane Vouga ; Mme Diane Wild

| | |
|-----------------------------|------------|
| Membres présents | 71 |
| Membres absents excusés | 21 |
| Membres absents non excusés | 8 |
| Effectif actuel | 100 |

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de Mme Sarah Neumann : « Fêter le travail, prendre les enfants au boulot ? »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Mountazar Jaffar : « Pour des interventions de sensibilisation au racisme au sein des écoles lausannoises »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil communal demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Mountazar Jaffar : « La fin des quartiers populaires, le début d'une meilleure justice sociale »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil communal demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Ilias Panchard : « Recyclage du verre, suivons plutôt la consigne ! »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de M. Louis DANA (soc) et consorts « Trois clubs de foot vaudois en première division : victoire ou autogoal ? »

Développement

(insérer doc)

M. Louis Dana (soc.) : – La saison sportive 2022-2023 était assez faste pour la Ville de Lausanne. Il y a le club de basket des Pully-Lausanne Foxes qui a retrouvé l'élite. Il y a deux clubs lausannois qui ont retrouvé la Super League de football, la première division suisse. Il y a aussi un autre club à Yverdon qui a été promu en première division. Il y a le football club de Nyon aussi qui a été promu en Challenge League. Ça fait une grosse actualité sportive. Je pense qu'on peut s'en féliciter, à part ça, d'un point de vue sportif. Du point de vue aussi de la formation, des mouvements de jeunesse. C'est plutôt une bonne nouvelle. Et d'ailleurs, je crois savoir que le 1^{er} août prochain – Mme la municipale pourrait le confirmer – il y a une fête qui est prévue, un accueil pour les clubs lausannois promus.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Vous vendez la mèche, monsieur Dana.

M. Louis Dana (soc.) : – Je vends la mèche. Pardon, j'ai cru que l'information était publique. Désolé. Ces deux clubs qui évoluent à Lausanne, on va parler ici de la situation lausannoise, peut-être aussi un peu de la situation vaudoise, parce que des effectifs policiers lausannois, on aura la confirmation après de la part de M. le municipal Hildbrand, mais des effectifs policiers lausannois sont dépêchés, désormais à Yverdon et probablement également à Nyon, pour assurer l'encadrement de ces parties de football.

C'est un sujet qui est connu des Lausannois, c'est comme je le disais avant, un peu en boutade, mais quand même avec un fond sérieux, c'est un sujet que je fais venir ici à peu près tous les deux ans. Ce sont des cortèges qui se forment très régulièrement entre la Gare de Lausanne, dans un premier temps entre le stade de la Pontaise, puis maintenant avec le stade de la Tuilière. Désormais il y aura le stade de la Tuilière et le stade de la Pontaise qui seront concernés par ces matchs de football de première division, et ce sera tous les week-ends. Il faut savoir que, maintenant, il y aura un match de première division tous les week-ends à Lausanne, avec son train de supporters qui arrive à la Gare, ou ces cars qui arrivent directement au stade. La Ville de Lausanne va être particulièrement touchée par cette double montée, cette montée concomitante des deux clubs de foot lausannois.

C'est une interpellation que j'ai également déposée en commun avec ma camarade de parti et député Thanh-My Tran-Nhu, député au Grand Conseil, et qui a déposé cette interpellation la semaine passée, parce que ça pose aussi des questions pour ce qui relève des effectifs policiers au niveau du Canton. Vous aimez le foot ? Ben voilà, vous allez être servis, il y aura beaucoup de matchs de première division. Vous aimez une ville bloquée ? Vous allez aussi être servi, parce que la ville sera abondamment bloquée par ces cortèges de supporters, qui ne font jamais l'objet d'une demande d'autorisation. Vous discuterez avec certaines de mes camarades. Cette année, pour cette grève féministe, c'était plutôt à gauche. Il y a quatre ans, c'était un petit peu plus large, mais, discutez avec des gens qui organisent des manifestations, la grève féministe, tout ce qu'il a fallu discuter, tout ce qu'il a fallu concéder, tout ce qu'il a fallu se voir autoriser par les autorités compétentes, eh bien, ça ne manque pas de sel que des cortèges de supporters qui défilent chaque semaine à Lausanne ne font jamais l'objet d'une demande de manifestation. C'est quand même très étrange, voilà. C'est un point que je voulais relever.

C'est un sujet qui existe dans très nombreuses villes de Suisse. La petite spécificité lausannoise, c'est que Lausanne maintenant a deux clubs de Super League, c'est la troisième fois que je le dis, mais je le répète encore une fois, il n'y a que la Ville de Zurich qui a deux clubs de Super League. Zurich c'est aussi la plus grande police municipale de Suisse et la plus grande police cantonale. Ils ont d'autres réalités que les polices lausannoises et la police cantonale vaudoise.

L'autre spécificité lausannoise, c'est que les stades sont très éloignés de la Gare. Peut-être un jour il y aura un métro, qui sait, qui reliera la Gare au stade, mais il semblerait que ça a pris un peu de retard pour diverses raisons.

Je crois que j'ai fini mon introduction, je pense que le sujet n'est pas très compliqué à saisir. Je relèverai qu'elle a été co-signée par plusieurs collègues, mais elle a été également co-signée par Valéry Beaud. Je vais d'ailleurs déposer une résolution que nous lirons tout à l'heure. Je ne vous cacherais pas qu'en fait la résolution c'est celle de Valéry Beaud. On est d'accord sur le fond de l'histoire. Je commence avec la première question. Quelle appréciation la Municipalité peut-elle faire de cette nouvelle situation ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je réponds avec beaucoup de plaisir aux questions de l'interpréteur, M. Dana, qui rejoint les préoccupations exprimées par plusieurs d'entre vous. Je m'empresse de faire un préambule, qui rappelle que la Municipalité condamne évidemment les débordements qui peuvent parfois se produire en marge des manifestations sportives, débordements générés par une fraction violente de supporters.

De manière générale, les services de la Ville ont pour mandat de permettre la gestion de tels événements en minimisant l'impact des exactions de ces personnes, en favorisant un accompagnement de nature à calmer les esprits et à limiter les dommages potentiellement provoqués sur les personnes en premier lieu, ainsi que sur les biens en deuxième lieu. Par ailleurs, la Municipalité relève que ces comportements ne sont pas observés malheureusement uniquement à Lausanne, mais au niveau suisse, voire international.

Pour la prochaine saison, une coordination cantonale sera mise en place entre les différents corps de police, communaux, intercommunaux, ainsi que la gendarmerie pour appréhender de manière globale la sécurité autour des matchs de football. La Municipalité suit, suivra attentivement la situation pour prendre des mesures opportunes pour permettre à ces rencontres de se dérouler dans les meilleures conditions possible pour toutes et tous.

Je remarque aussi que les différentes réponses qui vous seront données ce soir n'entreront pas dans les détails opérationnels pour des motifs évidents. La Municipalité se réjouit, comme tout le monde je crois, enfin tous les Vaudois, que deux clubs lausannois évoluent à un tel niveau. En ce qui concerne les conséquences attendues, elle fait pleinement confiance au Corps de police, ainsi qu'aux autres corps appelés en renfort pour l'encadrement de ces manifestations. Je dois dire qu'au-delà des nuisances évoquées par l'interpellateur, les préoccupations principales sont les violences à l'égard d'autres supporters, à l'égard du voisinage, à l'égard des chauffeurs de bus, et que, finalement, la perturbation du trafic est non pas le moindre des problèmes, mais un problème postérieur dans la hiérarchie des priorités.

M. Louis Dana (soc.) : – Deuxième question, quel dispositif est-il prévu pour encadrer ces rencontres d'un point de vue sécuritaire ? Le Corps de police de Lausanne délèguera-t-il des effectifs à Yverdon-les-Bains ou à Nyon si une demande est faite en ce sens ? A contrario, d'autres corps de police délègueront-ils des effectifs à Lausanne en cas de besoin ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Pour la saison prochaine, les effectifs policiers pour l'encadrement de l'ensemble des matchs des clubs vaudois de Super League seront coordonnés entre l'ensemble des polices communales et la Police cantonale. Cela fait l'objet de décisions préalables antérieurement au résultat même du championnat. Cette coordination permettra d'améliorer l'efficacité des engagements policiers dans ce cadre sur tout le territoire cantonal. Il faut savoir que les matchs ont différentes classifications, d'autres enjeux, d'amitié ou non, plus ou moins, entre clubs de supporters. Il y a donc une analyse des risques effectués pour chaque événement, également en fonction du contexte particulier, puisque d'autres événements peuvent se dérouler au même moment.

M. Louis Dana (soc.) : – Pour quelle raison les cortèges de supporters ne font l'objet d'aucune demande de manifestation, alors que tel est le cas pour d'autres types de cortèges, par exemple la grève féministe du 14 juin dernier ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – A ce jour, aucune personne ne représente les clubs de supporters ni ne sollicite les autorisations adéquates pour effectuer un défilé, ce qui contrevient aux dispositions réglementaires en vigueur. C'est dans le cadre du concordat sur le hooliganisme du 15 novembre 2007 que la Police municipale de Lausanne est renseignée par l'intermédiaire des CFF, de la cellule hooliganisme et renseignements opérationnels de la police cantonale, lorsque des trains spéciaux sont réservés par les supporters.

Par contre, le LS effectue une demande à chaque début de saison, mais cela concerne uniquement les rencontres proprement dites et non les manifestations au cortège de supporters. Cette situation est comparable à d'autres situations, à l'exemple de Critical Mass.

M. Louis Dana (soc.) : – Quatrième question, quelle est la stratégie de la Ville de Lausanne pour que les transports publics ne soient plus touchés par les cortèges de supporters avant et après les matchs de foot ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Nous avons une stratégie à plusieurs niveaux. Il y a d'abord une coordination au niveau national, où il y a d'une part la conférence des directeurs de justice et police, et la conférence des directeurs de la sécurité des Villes suisses. Ces deux organismes ont des contacts via leur secrétariat avec la Swiss Football League, qui a abouti au rapport que vous connaissez sous le nom de Billetto, qui prévoit une cascade de mesures. Cela a déjà été plusieurs années de travail pour arriver à une sorte de diagnostic commun. Ça ne veut pas encore dire que les mesures sont prises, ça ne veut pas encore dire qu'elles sont mises en place. Dans ce cadre-là, il s'agit encore de négocier avec la Swiss Football League un accord sur la gradation des mesures, leur implantation, les conséquences de la violation d'une étape pour entraîner l'étape suivante. C'est un travail de longue haleine. Des tentatives dispersées ont déjà eu lieu, elles ont échoué parce qu'elles étaient dispersées. Ensuite, il y a eu le Covid, bref, les choses sont assez compliquées parce qu'il y a toujours une élection dans un Canton concerné, dans une Ville concernée qui rend les choses compliquées.

Ensuite, au niveau vaudois, il y a une coordination également avec le conseiller d'Etat en charge de façon à aborder la Swiss Football League pour un certain nombre de spécificités vaudoises. Cela a été dit, le Canton de Vaud est dans une situation particulière que ne connaît que le canton de Zurich à ce jour, avec évidemment des enjeux particuliers avec des néopromus aussi qui n'ont pas forcément l'habitude de certaines situations.

Il faut aussi dire que la situation s'est dégradée fortement ces dernières années, parce qu'on avait encore des cortèges qui, certes, perturbaient la circulation, mais relativement bon enfant. Aujourd'hui, on doit vraiment séparer les différents supporters qui essayent de profiter de la situation.

Je vous ai parlé du niveau fédéral, il y a le niveau cantonal, et ensuite il y a le niveau lausannois. Voilà ce qui se passe, les CFF sont dans l'obligation, en tout cas de leur point de vue, de transporter les supporters et la police lausannoise se doit de dévier le trafic en raison du cortège parce que, encore une fois, le but c'est de protéger la population contre les dangers qui pourraient être

présents. Le point de départ c'est soit la Gare de Lausanne soit une autre gare, on le verra plus loin, jusqu'à l'arrivée au stade, en maintenant une distance entre cette troupe de supporters, souvent habillés de façon uniforme, qui se masquent à certaines circonstances, et le but est évidemment d'éviter toute confrontation. Et cela pour maintenir une sécurité plus importante que juste celle concernée par l'événement, éviter d'autres déprédations, telles qu'on les a connues dans d'autres villes suisses.

Lors de ces cortèges, la police favorise un accompagnement de nature à calmer les esprits, à limiter les dommages potentiellement provoqués sur les personnes en premier lieu, c'est la priorité numéro une, et puis ensuite sur les biens. Ces comportements ne sont pas observés uniquement à Lausanne. Chaque club qui évolue à un certain niveau doit faire face à ce type de déportement et collaborer avec les autorités pour mettre en place les dispositifs les plus pertinents possible. De nombreuses réflexions sont en cours au niveau national sur l'accompagnement des supporters. La Municipalité soutient la mise en place de billets nominatifs. Elle estime par ailleurs que le déplacement de supporters par cortège depuis les gares n'est pas une solution acceptable. Si elle souhaite évidemment une solution nationale et harmonisée à ce problème, elle n'exclut pas, à défaut d'une solution rapide, de prendre des mesures de sa seule compétence, par exemple la mise en place de billets nominatifs, l'obligation pour les supporters adverses de se rendre au stade en car, ou encore l'interdiction de supporters adverse dans le stade. Elle mettra tout en œuvre, dans toute la mesure du possible, des mesures pour pacifier ces rencontres sportives, qui doivent avant tout rester un moment convivial à l'intention des amateurs, des vrais amateurs et des familles.

M. Louis Dana (soc.) : – Cinquième question. En 2021 la Ville de Lausanne et le Lausanne Sport avait mis sur pied des bus permettant aux supporters de rejoindre le stade depuis la Gare de Lausanne. Cette expérience n'est plus reconduite aujourd'hui. Pour quelles raisons ? De nouvelles tentatives pourraient-elles être mises en œuvre ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – C'est lors du premier tour 2021 pour la première fois qu'un service de navette entre la Gare et le stade a été déployé par Car Postal. Ce service était pris en charge financièrement par le LS. Malgré quelques matchs sans incident notable, plusieurs rencontres se sont très mal déroulées. L'insécurité des chauffeurs, les menaces à leur rencontre pour qu'ils arrêtent les bus, les dommages au matériel pour des montants de plusieurs milliers de francs, avec impossibilité d'utiliser ces bus vandalisés pour le service courant dès le lendemain ont provoqué l'arrêt unilatéral de ce service par Car Postal juste avant la fin du premier tour en décembre 2021. Nous réfléchissons à d'autres mesures.

M. Louis Dana (soc.) : – Sixième question. En moyenne, à combien s'élève le coût d'un match de foot de Super League à Lausanne du point de vue sécuritaire et qui paye cette somme ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Comme lors des autres fois où M. l'interpellateur a posé ces questions nous resterons évasifs sur ces coûts totaux. Les montants ne sont pas encore connus, dépendent du dispositif sécuritaire et de la nouvelle configuration. Ces frais sont à la charge des clubs et de la collectivité, comme un certain nombre de frais engendrés par des manifestations, autorisées ou non.

M. Louis Dana (soc.) : – Septième question. Quelles mesures pourraient être prises pour assurer la sécurité et limiter les perturbations pour la population lausannoise ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Les cortèges compliquent singulièrement la circulation en Ville de Lausanne, notamment lors de rencontres le samedi ou en semaine. Tant les automobilistes que les transports publics sont impactés par cette situation, qui génère inévitablement incompréhension, grogne, engagement de policiers rien que pour la gestion du trafic, pas seulement pour des questions de sécurité des personnes. Les trains spéciaux pourraient à l'avenir arriver dans une gare différente ; c'est une des pistes qui est envisagée, aussi en lien avec le calendrier initial des travaux de la Gare. Si, comme exprimé à la question 4, la Municipalité soutient la mise en œuvre de billets nominatifs à l'échelon national, elle n'exclut pas de mettre en œuvre différentes mesures locales en fonction de l'évolution de la situation, comme la mise en place de billets nominatifs, l'obligation pour les supporters adverses de se rendre au stade en car, ou encore l'interdiction des supporters adverses dans le stade.

M. Louis Dana (soc.) : – Le concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives prévoit la possibilité de prononcer des interdictions de périmètre à

l'encontre de toute personne qui prend part de façon avérée à des actes de violence. Quelles applications en fait le Corps de police de Lausanne ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – L'interdiction de stade est utilisée régulièrement. Elle fait l'objet de contrôles suivis par la police cantonale et de sa cellule HORO, mentionnée précédemment. La police municipale constate toutefois que ça n'empêche pas certains de ces individus de faire tout de même le déplacement, de s'arrêter à la porte du stade et de supporter leur équipe de loin, ou plus généralement dans un bar de la place avec d'autres difficultés, puisque la police doit ensuite gérer des groupes de supporters sur plusieurs lieux.

M. Louis Dana (soc.) : – Le stade de la Pontaise est-il aux normes de la Super League ? Si tel ne devait pas être le cas, la Ville compte-t-elle participer financièrement à une mise à niveau de cette enceinte ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Le stade de la Pontaise répond aux exigences de la Super League pour cette saison. Cela a permis au Stade Lausanne Ouchy de recevoir sa licence pour la saison 2023-2024 et donc de pouvoir continuer à y jouer la saison prochaine. Comme le stade de la Pontaise sera démoli et que Lausanne n'a pas d'ambition d'avoir deux stades de Super League, comme très bien exprimé par ma collègue, Mme Moeschler, la Ville a informé le SLO en début d'année qu'elle n'entrerait pas en matière pour financer des travaux de mise en conformité. Ceci serait, cas échéant, à la seule charge du club. La Ville a par ailleurs incité le SLO à entamer des négociations avec le LS, afin que les SLO puissent à moyen terme jouer ces matchs au stade de la Tuilière.

M. Louis Dana (soc.) : – Quelques réactions, d'abord sur l'aspect opérationnel de la chose. Je comprends que vous ne nous disiez pas c'est l'appointé X ou le sergent Y qui sont présents sur le cortège de supporters, mais sur les coûts, monsieur Hildbrand, une fois, on pourrait savoir combien ça coûte pour la police de Lausanne d'organiser ces déplacements. Je trouve que ce serait respectueux envers ce Conseil, et ce serait respectueux envers la population lausannoise, qui n'aime pas forcément le football et qui aime bien savoir combien coûtent les choses. Vraiment.

Ce n'est peut-être pas de votre fait, vous faites peut-être partie d'un tout avec d'autres polices, mais, sur les coûts, une fois, je trouve qu'on pourrait savoir combien ça coûte. On pourrait faire une règle de trois, si vous ne nous le dites pas, on pourrait savoir combien coûte une heure de travail policier, mais ça complique les choses. Mais on le fera, si vous vous bornez à ne pas vouloir nous dire. Je pense que c'est quand même très important de le savoir.

Sur l'aspect premier de la police, qui doit évidemment être, et ça a été souvent le cas, sur les matchs, et d'ailleurs je pense que ça a été plutôt bien fait par le Corps de police de Lausanne de préserver les personnes et les biens dans un second temps, mais d'abord les personnes. Il y a eu souvent quand même des riverains qui ont été à tout le moins molestés par des supporters de foot. Je pense que c'est évidemment la première raison que le Corps de police doit défendre lorsqu'il participe à ces cortèges. Mais, je suis désolé, sur les transports publics, aujourd'hui si vous allez à un match de foot du Lausanne Sport au stade de la Tuilière, il n'y a simplement, pas pour tous les matchs, mais, la saison prochaine, ce sera pratiquement pour tous les matchs, il n'y a pratiquement pas de possibilité d'en repartir en transports publics. C'est quand même ubuesque cette situation.

On a défendu, et notre camp politique l'a défendu avec véhémence, on a défendu un stade très accessible en transports publics, avec trois lignes de bus qui arrivaient et, de fait, aujourd'hui, c'est quasiment impossible d'en repartir, à moins qu'on coure pour prendre les premiers bus avant le cortège de supporters, mais c'est quasiment impossible d'en repartir en transports publics. Et là, je vous parlais avant des gens qui n'aiment pas le foot, là, même les gens qui aiment le foot sont mécontents. Donc c'est une question sur laquelle il faut se pencher.

Je salue la nouvelle pour les bus, je pense que c'est une bonne chose. Je salue aussi la nouvelle pour la Gare. Là je comprends qu'il y a un aspect opérationnel et que vous ne puissiez pas en parler, je peux le saisir. Mais je pense que ce serait pas mal qu'au début de la saison ces questions soient réglées. Sur les questions des mesures d'éloignement prévues par le concordat dont nous parlions avant, M. Hildbrand, alors il y a une quarantaine d'années, en Angleterre, alors c'était évidemment une autre situation où il y avait eu des centaines de morts, des violences qui étaient inouïes, il y a des mesures qui ont été prises, où certains supporters de foot devaient aller se présenter dans un commissariat qui était très éloigné du lieu du match pour être certain qu'il, comme

vous le disiez avant, ne soit pas présent au stade pour le match. Je ne sais pas, moi je ne suis pas un policier, contrairement à M. Di Giulio qui déposait aussi quelque chose ce soir. Je ne sais pas si cette mesure est viable, mais je pense qu'il y a des pistes, et je sais que vous faites votre travail en tant que représentant d'un Corps de police d'une Ville, je sais que vous faites entendre cette voix aussi auprès de vos collègues, mais, à mon avis, ce sont des pistes qu'il faut vraiment étudier avec sérieux. Ce sont les quelques compléments que je voulais apporter. Il y a encore ma résolution, mais s'il y a d'autres prises de parole.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – J'apprécie toujours les échanges intellectuels que nous avons. S'agissant des coûts de la police, ils s'apparentent pour une part à des coûts de prévention, c'est-à-dire que vous devez mobiliser des forces dans un nombre qui est suffisant et qui est parfois sans doute un peu plus, parce que l'effet visé c'est que vous n'avez pas à engager ces forces de police. Et donc il y aura toujours des gens pour mettre en relation le fait que tout s'est bien passé, mais qui ne pourront pas tenir compte que tout s'est bien passé parce que, précisément, on a engagé un peu plus de force que ce que le bon sens voudrait dans certaines situations.

C'est aussi pour ça qu'il y a des tas de situations où on ne comptabilise pas les coûts de la police, parce que, précisément, ils font partie d'une tâche régalienne sur laquelle on doit pouvoir compter sans qu'il y ait une comptabilisation formelle à mettre en regard. Ces policiers qui sont mobilisés pour cet événement, parfois ils ne sont pas engagés ailleurs, mais peut-être qu'ailleurs ils auraient eu une utilité moins grande, ou pas, c'est à voir. Et donc cette balance des forces, qui n'est pas seulement lausannoise, qui est aussi cantonale, avec un travail entre différents corps de police, évidemment qu'on peut avoir une comptabilité du nombre de sandwiches utilisés par le nombre de policiers pendant l'engagement, mais ce n'est pas représentatif de ce que signifient les dépenses de sécurité.

Pour le reste, oui, nous allons utiliser les différents outils à disposition. Encore faut-il que la collaboration intercantonale fonctionne à cet égard. Comme je l'ai dit, il y a des mesures publiques, et puis il y a des mesures privées, et toute la difficulté est de faire respecter les deux types de mesures, que ce soit à l'intérieur du stade, dans les abords du stade, ou plus globalement sur le périmètre, comme vous l'avez très bien dit.

Discussion

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – J'aimerais tout d'abord remercier M. Dana pour cette interpellation urgente. Je pense qu'elle est extrêmement importante. Les préoccupations, je pense, sont assez largement partagées. Son exposé initial était brillant, je n'aurais rien à ajouter à ça.

Aujourd'hui c'est vrai que, pour habiter ces quartiers du nord-ouest lausannois, c'est un vrai problème. Quand il y a un match de foot, pendant plusieurs heures, souvent du samedi, voire du dimanche, ces quartiers ne sont plus accessibles pour une partie de la population, et notamment en transports publics. Ça, je pense que c'est simplement inacceptable, et on ne veut pas que cette situation perdure. Et quand j'entends M. le municipal dire que les perturbations des transports c'est un problème moins prioritaire, c'est un point de vue. Mais du point de vue des habitants de ces secteurs, ce n'est vraiment pas le cas, d'autant que cette perturbation du trafic liée à ces cortèges implique aussi d'autres problématiques après de déprédation de mobilier ou autres sur le parcours de ces cortèges.

Donc là on a entendu des pistes. Je salue le travail qui est fait aussi par la Municipalité en collaboration avec le Canton et d'autres acteurs pour trouver des solutions pour la saison prochaine. Si les travaux de la Gare de Lausanne peuvent servir aussi à délester cette activité nuisible pour Lausanne sur un autre gare, tant mieux. Mais effectivement, M. le municipal mentionnait que ça suscitait de l'incompréhension, de la grogne, effectivement, c'est vraiment ça le sentiment de cette partie de la population lausannoise. Je pense qu'aujourd'hui il faut prendre des mesures. Peut-être même que si des acteurs ne veulent pas bouger, il faudra arriver un jour à ce qu'on prenne des mesures sportives. Pour l'anecdote, j'ai emmené mes filles pour la première fois voir un match de foot la saison dernière du Lausanne Sport. Quand on voit l'hypocrisie des clubs, où on voit des supporters allumer des engins pyrotechniques, alors que c'est interdit, et se répondre durant tout le match à coups de fumigènes, qui par ailleurs perturbent la vue, l'odorat et peut-être plus, tout ça pour entendre un speaker dire « nous vous rappelons qu'il est interdit »... C'est complètement

hypocrite. Il faut fouiller, mais non, ils ne fouillent pas les supporters, parce qu'ils ont peur que les supporters se rebellent et ne viennent plus au match. Il n'y a pas de fouilles et ce n'est pas compliqué d'empêcher ça. Aujourd'hui, si on veut que ces éléments soient respectés, il suffirait que les organisations sportives décident qu'au premier fumigène allumé dans un stade, c'est l'arrêt du match, perte par forfait 3-0. J'aime mieux vous dire qu'il n'y aura pas beaucoup de matchs où on va encore voir des fumigènes.

Des pays ont pris des mesures, d'autres sports ont pris des mesures. En Suisse on ne fait rien et la situation va perdure comme ça. Donc je pense qu'aujourd'hui, il faut effectivement taper du poing sur la table, avoir du courage et ça, ce n'est pas forcément que les autorités politiques. C'est même plus encore, je pense, les organisations sportives et les organisateurs de ces compétitions et des clubs qui doivent se responsabiliser aussi par rapport à ça. Voilà, moi j'aimerais vraiment remercier M. Dana pour ce débat, remercier et féliciter la Municipalité pour le travail qui est effectué. On leur fait confiance pour trouver les meilleures solutions pour défendre aussi la population lausannoise. En complément de la résolution qui sera proposée par M. Dana sur ces cortèges de supporters, suite aux réponses de M. Hildbrand, j'en déposerai une deuxième, que j'apporterai à la tribune que je viens d'écrire par rapport à ces coûts, qui est effectivement une information qui serait utile de connaître.

Résolution Valéry Beaud

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui communique les coûts du dispositif sécuritaire d'un match de foot de Super League

M. Louis Dana (soc.) : – Oui, très brièvement, c'est juste pour lire la résolution et dire que je ne suis peut-être pas tout à fait d'accord avec M. Beaud sur l'arrêt du match et les trois points qui devraient être enlevés au club, à moins qu'il y ait une compensation dans d'autres stades. Mais bon, on en rediscutera à tête reposée, monsieur Beaud. Je vous lis juste ma résolution qui s'affiche ici. C'est ma signature, c'est l'idée de M. Beaud, je le dis comme ça je suis transparent.

Résolution Louis Dana

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires, en lien avec les acteurs concernés, pour qu'il n'y ait plus de cortèges de supporters entre la Gare de Lausanne et les stades.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Alors, rapidement, au préambule, le groupe PLR souhaite quand même féliciter chaleureusement les deux équipes lausannoises qui ont été promues en Super League. Certaines autres villes ont même mis à l'honneur leurs équipes. Je viens d'apprendre ce soir que ce sera le cas le 1^{er} août à Lausanne, donc tant mieux. Enfin, quoi qu'il en soit, c'est une immense chance, je crois, pour notre Ville, pour nos habitants, et pour les supporters et les fans de foot, qui vont pouvoir très prochainement vibrer pour le LS, pour le Stade Lausanne, ou encore pour les deux lors des derbies lausannois.

A titre personnel, je me réjouis des belles émotions que ces promotions dans l'élite du foot suisse vont apporter à notre ville. Je trouve quand même important de souligner ce point avant que nos discussions se focalisent sur l'aspect sécuritaire.

Dans un deuxième temps, le PLR remercie un M. l'interpellateur pour les questions qui sont soulevées ce soir, qui sont des questions tout à fait légitimes. Merci également à la Municipalité pour ses réponses. Sur les éventuels débordements de supporters, pour nous le message doit être clair, c'est une tolérance zéro. Nous ne devons pas tolérer une quelconque violence ou des affrontements entre supporters sur le sol lausannois. Et pour cela il est essentiel, je pense, de mettre en place plusieurs mesures. On peut parler de billets nominatifs, de transport en bus depuis la Gare, on peut parler de fermer certains secteurs. Les possibilités sont nombreuses, mais on doit aussi, le cas échéant, ne pas avoir peur de montrer la force. Pour cela, nous ne devons pas, je pense, hésiter à doter la police de moyens supplémentaires pour faire face à d'éventuels débordements.

Lausanne peut tenter l'expérience des billets nominatifs. Cela a fait ses preuves au Royaume-Uni notamment, mais ça n'a pas fonctionné à Sion. Et puis, la conférence des commandants de police suisse et la SFL ont décidé de ne pas entrer en matière. C'est peut-être une option à envisager. On peut dire la même chose en matière de transport de supporters. Il a été décidé il y a quelques années de mettre le stade de la Tuilière au nord de la ville, là où, aujourd'hui, et je vous rejoins,

monsieur Dana et monsieur Beau, là où, aujourd'hui, on a une desserte en transports publics qui est particulièrement faible ou qui laisse à désirer. Mais alors à nous maintenant d'assumer nos responsabilités, de demander aux transports publics de jouer leur rôle, de telle sorte que l'ensemble de la ville ne se retrouve pas sens dessus dessous chaque semaine et que les transports publics prennent en charge les supporters. C'est dans ce sens que le PLR va déposer une première résolution.

Dans un deuxième temps, le groupe PLR soutiendra les différentes mesures qui seront proposées à Lausanne. En revanche, et moi j'aimerais quand même souligner ce point, on peut prendre la où les solutions qu'on veut. Ces solutions ne déploieront leurs effets à 100% que si et seulement si elles sont mises en place aussi au niveau fédéral. Lausanne peut être pionnière, Lausanne peut être avant-gardiste, mais la tolérance zéro envers ce type de comportement doit passer par une réglementation dans toute la Suisse, et c'est dans ce sens-là que le PLR vous propose une seconde résolution.

S'agissant des deux résolutions qui ont été proposées, celle sur les coûts, le groupe PLR la refusera naturellement. Celle sur le transport de supporters, je n'ai pas encore d'avis. A priori je suis d'avis que non, on refusera cette résolution, mais je laisserai la liberté à mes collègues de choisir ou non s'ils souhaitent soutenir votre résolution, monsieur Dana.

Résolution Anouck Saugy 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité implique le cas échéant les tl dans le transport des supporters de foot.

Résolution Anouck Saugy 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à entamer des discussions avec les autres villes et cantons suisses pour trouver une solution nationale à la gestion des supporters de foot.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je suis très satisfait d'entendre qu'on évoque dans ce plénum la question épineuse de l'équipement de la police. Le groupe UDC se réjouit évidemment du débat qui viendra, je l'espère prochainement, sur la question de l'acquisition ou non des Tasers. Quoi qu'il en soit, je ne vais pas, moi aussi, me livrer au couplet habituel sur les performances sportives des clubs lausannois qui, évidemment, nous réjouissent toutes et tous ici, au-delà des questions en matière de sécurité.

Je crois que le sentiment qui ressort de ce débat général, et on l'a bien compris, c'est la frustration qui émane d'un peu tous les côtés de l'hémicycle, parce qu'en réalité, toutes les mesures qui ont été évoquées, ou presque, ne sont pas ou que très marginalement de la compétence du Conseil communal, ce qui est évidemment d'autant plus frustrant pour chacun d'entre nous ici.

Je ne sais pas si la politique en matière de lutte contre le hooliganisme repose, comme certaines autres, sur quatre piliers. Ce que je sais en revanche, c'est qu'il y a un pilier sur lequel on pourrait s'appuyer un peu plus souvent dans un certain nombre de domaines, que ce soit en matière de lutte contre le hooliganisme ou autre, c'est évidemment celui de la répression. Cela a été dit, je crois qu'il va falloir avoir aussi une réponse pénale, à tous les niveaux de la chaîne pénale, et déterminée contre les comportements inacceptables qu'on ne veut plus voir dans l'espace public, que ce soit en marge de célébrations sportives ou dans d'autres contextes. Donc, à ce niveau-là, il s'agirait aussi que la Municipalité de Lausanne fasse pression sur les autres acteurs, et en particulier ceux de la chaîne pénale et les autorités politiques dont ceux-ci dépendent.

L'UDC va soutenir l'ensemble de ces résolutions. Cela dit, on se réjouit, en bonne intelligence, d'avoir aussi des informations plus précises sur les coûts d'un certain nombre d'autres manifestations qui, parfois, paralysent la Ville de Lausanne, mais suscitent moins l'émoi de M. Beaud. Je pense notamment à un certain nombre de grèves ou d'actions de paralysie du trafic routier. Donc on se réjouit le moment venu d'avoir un peu plus d'informations sur les répercussions financières que ce genre d'amusement suscite ou engendre également.

M. Louis Dana (soc.) : – Oui, très rapidement pour dire qu'à titre personnel, j'accepterai les deux du PLR.

La discussion est close.

Le Conseil, par 60 oui, 6 non, et 2 abstentions, adopte la résolution de M. Louis Dana

Le Conseil, par 53 oui, 10 non, et 4 abstentions, adopte la résolution de M. Valéry Beaud.

Le Conseil, par 53 oui, 5 non, et 7 abstentions, adopte la résolution n° 1 de Mme Anouck Saugy.

Le Conseil, par 60 oui, 1 non, et 6 abstentions, adopte la résolution n° 2 de Mme Anouck Saugy.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de M. Samuel De Vargas (soc) et consorts « Hausse du taux hypothécaire : quelles conséquences ? »

Développement

(insérer doc)

M. Samuel De Vargas (soc.) : – Augmentation des biens de consommation courante, hausse des prix des moyens de transport, flambée des primes d'assurance-maladie annoncées, il n'y a pas une semaine qui se passe sans que le porte-monnaie des ménages ne diminue. Le 1^{er} juin dernier, le coche n'a pas été manqué. L'Office fédéral du logement a décidé d'augmenter le taux hypothécaire de référence, le passant ainsi de 1,25 % à 1,5 %. Alors, au fond, qu'est-ce que c'est ce taux de référence et pourquoi est-ce qu'il est pertinent d'en parler aujourd'hui ? Eh bien, basé sur différents calculs, pris en considération de plusieurs facteurs, ce taux permet notamment de fixer le prix des loyers. Pour se donner une idée sans entrer dans le détail du sujet, vraisemblablement, ce serait entre un tiers et la moitié des logements qui pourraient être impactés par ce changement de taux hypothécaire, en voyant donc les loyers augmenter. Avant d'entrer dans le détail de l'argumentation, il me semble intéressant d'écouter les réponses de la Municipalité aux questions mentionnées dans l'interpellation. Donc, si Mme la présidente me le permet, je vais tout de suite commencer. Tout d'abord, quelle est l'appréciation de la Municipalité de cette situation ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Avec votre interpellation urgente, vous permettez effectivement de lever quelques doutes, que je vais peut-être dissiper très rapidement avec la réponse à cette première question. La Municipalité est d'avis de ne pas augmenter spontanément les loyers lors d'une campagne généralisée. Compte tenu de la situation déjà très tendue avec, premièrement, l'augmentation de l'indice suisse des prix à la consommation, qui montre une inflation de 3% et d'autre part l'augmentation des prix de l'énergie, une augmentation des loyers fondés sur le taux d'intérêt de référence, qui équivaut à une augmentation de 3% également, est actuellement inenvisageable. En effet, cette action aurait un effet délétère sur les ménages qui sont déjà, en partie, dans une situation délicate. Donc en résumé, pas de campagne de hausse généralisée.

M. Samuel De Vargas (soc.) : – Je peux directement passer à la deuxième question. Quel est le nombre de logements locatifs que la Ville de Lausanne compte dans son patrimoine financier ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Le patrimoine financier de la Ville compte un total de 642 logements, pour lesquels le taux d'intérêt de référence entre en considération dans le loyer. Il y en a à peu près 35 %, soit 229 logements dont le taux hypothécaire est à 1,25 et qui, potentiellement, pourraient donc recevoir une hausse de loyer. Mais ça, c'est sur le papier. Si ces taux sont à 1,25, c'est que ce sont principalement des baux qui ont été signés ces trois dernières années. Le taux de 1,25 a été publié le 1^{er} mars 2020. Ces loyers ont ainsi déjà été adaptés, si cela se justifiait, et dans le respect du cadre légal.

M. Samuel De Vargas (soc.) : – La Municipalité compte-t-elle répercuter la hausse du taux d'intérêt de référence en augmentant les loyers des logements propriétés de la Ville ? En cas de réponse positive, des mesures d'accompagnement sont-elles prévues pour amoindrir le choc ? Le cas échéant, quelles sont-elles ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme je l'ai évoqué en réponse à la question 1, il n'y aura pas de campagne de hausse généralisée.

M. Samuel De Vargas (soc.) : – Dans quelle mesure la Municipalité peut-elle agir auprès des sociétés propriétaires de biens immobiliers dans lesquelles la Ville est représentée ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – La position de la Ville et ses préoccupations concernant le maintien de loyers supportables pour les locataires sont régulièrement relayées par les délégués de la Ville dans les différentes sociétés actives dans les logements d'utilité publique. Plusieurs sociétés, dont la SILL et la FLCL notamment, ne pensent pas qu'une répercussion immédiate du taux hypothécaire de référence soit opportune, car celle-ci serait prématurée, et surtout pas nécessaire.

M. Samuel De Vargas (soc.) : – Quels instruments peuvent être mis en place afin de garantir que les logements soumis à un contrôle des loyers – LPPPL, loyers subventionnés, DDP avec clause sur les loyers – ne subissent pas des hausses de prix excédant le cadre légal ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – La Ville utilise déjà et depuis de nombreuses années les différents outils cités : applications de la L3PL, préservation et développement de logements à loyers modérés et abordables, négociation de droits de superficie avec des clauses sur les loyers pour maintenir et développer un parc de logements à des loyers accessibles. Elle va bien évidemment poursuivre ses efforts dans ce sens, en veillant à contenir les hausses de loyers dans toute la mesure du possible et en s'assurant du respect du cadre légal.

Toutefois, la Ville ne peut intervenir directement dans les contrôles de loyers que dans un certain nombre de cas. Lorsque les loyers sont contrôlés directement ou indirectement par la Ville, celle-ci étudierait avec soin la situation de chaque immeuble avant de décider si une hausse de loyer est justifiée ou pas. Dans les autres cas, notamment dans le cadre de l'application de la L3PL, la Ville interviendra comme précédemment pour demander que les coûts des travaux soient répercutés de manière la plus équitable possible sur l'état locatif global.

M. Samuel De Vargas (soc.) : – L'interpellation « A quand la prochaine information des locataires ? » a été déposée par M. Gaillard en mars 2022, laquelle n'a toujours pas obtenu de réponse. Une nouvelle édition a été demandée pour 2022. Pourra-t-elle être disponible cette année encore ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Une information aux locataires sera disponible sous forme de brochures et de pages dédiées sur les informations clés pour le logement à Lausanne sur le site internet de la Ville, et ceci à disposition d'ici fin septembre 2023. C'est important de mentionner l'année également.

M. Samuel De Vargas (soc.) : – Quelles autres mesures d'information peuvent être mises en place rapidement ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme évoqué à la question 6 précédemment, la Ville va produire une brochure et renouveler sa page au niveau du site internet. Cette dernière pourrait être un peu plus rapidement disponible. Et puis ce qu'il faut également préciser, c'est que, et les services s'y emploient, la Ville de Lausanne et ses collaborateurs et ses collaboratrices sont à disposition de toutes les habitantes et tous les habitants de Lausanne pour répondre aux questions.

M. Samuel De Vargas (soc.) : – Une réforme de l'aide individuelle au logement a été annoncée. Quelle est l'avancée des travaux en la matière ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Pour cette question, je me fais aussi le porte-parole de ma collègue, Mme Moeschler, et de son service social du logement. Avec la réforme fédérale des prestations complémentaires, entrée en vigueur en 2021, et les prestations complémentaires cantonales pour familles, PC familles, il y a effectivement un

impact sur l'aide individuelle au logement lausannoise, AIL. Notamment dans le cadre des PC fédéraux, les montants maximums pour les loyers ont été relevés. Ainsi, il est prévu que l'aide individuelle au logement lausannoise soit adaptée pour correspondre au mieux à l'évolution des besoins en la matière. L'AIL répond à un règlement cantonal, et lorsque la Ville octroie une aide individuelle au logement, le Canton en finance la moitié. Or, à ce jour, le Canton n'a pas encore décidé ce qu'il compte faire de l'AIL pour que cette aide corresponde au mieux aux besoins. La Municipalité suit cela de très près et ne manquera pas d'adapter son règlement en la matière, en cohérence avec le Canton.

M. Samuel De Vargas (soc.) : – Finalement, d'une manière plus générale et compte tenu des difficultés rencontrées sur le marché locatif, comment la Municipalité compte-t-elle développer sa politique du logement ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – La Municipalité est consciente des importantes difficultés que rencontrent les Lausannoises et les Lausannois sur le marché locatif, d'autant plus aujourd'hui.

La Municipalité compte utiliser tous les leviers d'action communaux à sa disposition pour poursuivre et développer une politique du logement et de l'habitat proactive, qui met l'accessibilité des logements au centre de ses préoccupations. Pour ce faire, la Ville poursuit principalement deux stratégies complémentaires sur l'accessibilité des logements. Premièrement, la Municipalité mène une politique active du développement de logements d'utilité publique à l'aide de l'ensemble des outils juridiques et financiers à sa disposition : droits de préemption, fixation de quotas de logements d'utilité publique au sein des plans d'affectation, contrats de droits de superficie assortis de conditions, bonus de surface pour les constructions de logements d'utilité publique, participation à l'aide à la pierre cantonale, prêts chirographaires qui aboutissent à la réalisation de logements d'utilité publique, cautionnement d'opérations immobilières qui favorisent le développement de logements d'utilité publique.

Deuxièmement, la Municipalité mène une politique active de préservation de l'accessibilité du parc locatif existant. La Ville préavise selon la L3PL sur les rénovations et reconstructions pour contenir les hausses de loyers. La Ville mène une surveillance active des soustractions de logements du parc locatif qui sortent du cadre légal. C'est notamment par ces deux axes stratégiques, qui tiennent compte de l'ensemble des instruments légaux et financiers à disposition de la Commune que la Municipalité compte poursuivre et développer une politique du logement, qui porte une attention particulière aux questions d'accessibilité.

La Municipalité tient à rappeler que sa politique du logement et de l'habitat ne s'imposera pas de manière uniforme sur l'ensemble du territoire communal, mais se déploiera de manière différenciée au sein des différents quartiers de la ville, ceci afin d'y faire prévaloir une mixité sociale et générationnelle que nous appelons toutes et tous de nos vœux.

Discussion

M. Samuel De Vargas (soc.) : – Je me permets de prendre la parole à la suite de ces propos. Je remercie Mme la municipale pour ses réponses satisfaisantes aux questions.

Pour la suite de la discussion, j'aimerais évoquer deux axes en particulier. Le premier a déjà été anticipé par Mme la municipale, s'agissant justement de la répercussion de la hausse du taux hypothécaire sur les loyers. Je me permets quand même de compléter les propos préliminaires que j'avais eus. La raison pour laquelle je me réjouis de cette annonce de ne pas répercuter tout de suite la hausse du taux hypothécaire sur les loyers est la suivante. Le mécanisme de fonctionnement est le suivant, grosso modo, ce taux de référence hypothécaire, pourquoi est-ce qu'il augmente et puis qu'est-ce qui justifie qu'il soit répercuté sur les loyers ? C'est pour la raison suivante : lorsque le taux d'emprunt sur le marché, donc le taux d'emprunt auquel les propriétaires doivent faire face augmente, eh bien, dans une certaine mesure, ce taux est répercuté sur le prix des loyers, parce que le principe voudrait que les propriétaires faisant face à une augmentation de leur taux d'intérêt, donc les locataires doivent contribuer dans une certaine mesure.

Si on peut tout de même critiquer ce principe, notamment parce que lorsque le taux baisse, comme cela a été le cas depuis 2018, eh bien seuls 6 % des loyers sont revus à la baisse spontanément, et puis évidemment lorsque le taux de référence augmente, là, il y a assez peu d'hésitation pour les

augmenter. Cela fait à peine trois semaines que l'annonce a été faite, et pourtant ce sont déjà de nombreux baux qui sont concernés par des hausses de loyers. La situation est donc très préoccupante.

Pour ce qui est de la Ville, parce qu'on pourrait donc croire qu'effectivement, à partir du moment où les taux d'intérêt augmentent, il est cohérent de répercuter sur les logements, pour la Ville, c'est quand même autre chose. Parce qu'au fond, le taux d'emprunt moyen de la Ville, ce n'est pas du tout dit que celui-ci augmente au cours des dernières années. La Ville est quand même un acteur extrêmement grand, avec des taux très différents de ceux qui sont rencontrés sur le marché de l'emprunt standard, si l'on peut dire et, dès lors, ce ne serait pas cohérent d'appliquer les mêmes principes qu'on applique au propriétaire lambda à ceux qu'on applique à la Ville de Lausanne, qui, elle, gère des sommes et des emprunts bien différents. A partir de ce moment, on pourrait souhaiter qu'une analyse soit faite au cours des prochains mois et des prochaines années pour voir si effectivement le taux d'emprunt moyen de la Ville augmente et, le cas échéant, répercute cette hausse sur les logements si elle l'estime nécessaire.

Au vu de la situation actuelle quand même extrêmement tendue, avec un pouvoir d'achat en diminution, quand bien même cette augmentation aurait lieu dans un temps différé, cela aura permis aux ménages de supporter cette période difficile pour ce qui est du porte-monnaie. Bien que Mme la municipale a déjà annoncé qu'il n'y avait aucune intention de passer par une hausse généralisée des logements, je souhaiterais déposer une résolution. En cela, j'aimerais faire le lien avec justement les propos que j'ai tenus s'agissant du taux d'emprunt moyen de la Ville, donc qu'une réponse soit donnée à cette résolution sur la base de la fluctuation de son taux d'emprunt moyen ou en tout cas en prenant cet élément comme réponse. Raison pour laquelle je souhaiterais tout de même déposer cette résolution pour avoir un suivi de la mesure avec une réponse qui sera opportune, dont je suis certain que la Municipalité jugera le moment.

Pour ce qui est du second axe, c'est celui de l'information aux locataires. A ce titre, un premier historique peut être instructif. Tout d'abord, en 2012, M. Buclin, conseiller communal, a déposé un postulat demandant qu'une information aux locataires soit transmise à ces dernières et ces derniers s'agissant de leurs droits et obligations. En 2014, la mise en œuvre a été faite avec un envoi qui s'est fait dans les mois qui ont suivi, où, lors des travaux de commission, l'idée de réitérer l'opération avait été mentionnée. Depuis, plus rien. En 2022, M. Gaillard a interpellé la Municipalité à ce sujet. La réponse est toujours attendue. Je suis heureux d'apprendre que la réponse arrive sous peu avec une mise en œuvre très concrète. Par ailleurs, pas plus tard qu'en début de soirée, ce plénum a renvoyé à la Municipalité un postulat qui demandait à intensifier les informations aux locataires sur le site internet de la Ville.

Dès lors, c'est vrai que je me permets quand même d'exprimer ma surprise au fait d'une absence de communication à ce sujet depuis de nombreuses années. Quand bien même il est certain que la Ville a œuvré en politique du logement au cours ces dernières années, on peut tout de même se questionner sur le manque de communication qui a été fait aux principales et aux principaux concernés, pour qui la situation est difficile depuis déjà de nombreuses années. On peut tout de même rappeler que ça fait depuis plus de vingt ans que le taux de vacance de la ville est inférieur à 1 %. C'est une situation où le marché locatif est extrêmement tendu. Donc dans ce contexte, on aurait pu s'attendre à ce que des démarches plus actives soient entreprises dans ce laps de temps.

Mais je suis heureux d'apprendre que des mesures vont être rapidement prises d'ici septembre, si j'ai bien compris. Et afin d'accompagner ce mouvement, je souhaiterais aussi déposer une résolution : le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique rapidement et largement des informations auprès des locataires, notamment au sujet des potentielles hausses de loyers à venir, et réitère ce type de communication régulièrement.

Je profite pour rappeler qu'il serait aussi pertinent de procéder à un envoi papier, qui arrive dans les boîtes aux lettres de ces personnes-là, parce que, bien que la consultation en ligne de telles informations est certes pertinente et adaptée aux moyens d'aujourd'hui, il s'agirait aussi de ne pas oublier les personnes qui ne bénéficient pas de ces facilités. Il y avait l'idée aussi de coupler ce feuillet d'informations à l'occasion emplois de la Ville ou lors de l'établissement dans la commune pour les nouvelles et nouvelles arrivantes et arrivants. Donc j'encourage la Municipalité à aller dans ce sens-là et à aussi proposer une communication largement diffusée par papier.

Résolution Samuel De Vargas 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité ne répercute pas la hausse du taux hypothécaire sur les loyers des logements dont elle est propriétaire.

Résolution Samuel De Vargas 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité communique rapidement et largement des informations auprès des locataires, notamment au sujet des potentielles hausses de loyer à venir, et réitère ce type de communication régulièrement.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – A titre personnel, j'ai de la sympathie pour la première résolution de M. De Vargas, parce qu'il me semble qu'elle met particulièrement bien en avant la position, pour le moins contradictoire, dans laquelle la Ville se trouve quand on parle de sa politique du logement. On a d'un côté notre promoteur, M. Junod, qui est bientôt à la tête d'un empire immobilier. Et puis, de l'autre, la politique sociale et juste que prétend mener la gauche majoritaire dans cette ville, et qui justifie, me semble-t-il, le dépôt de cette résolution. Prétend mener, oui, parce qu'il me semble que votre résolution, de manière tout à fait fine et subtile, exclut la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne, qui est pourtant, elle aussi, à la tête d'un empire immobilier. Il semble qu'il y a donc une différence de traitement entre la Municipalité de Lausanne, qui doit se montrer juste, égalitaire et social, et la caisse de pensions qui, elle, a le droit, peut-être même le devoir, de maximiser son rendement.

Bon, l'augmentation du taux d'intérêt de référence, qui peut effectivement impliquer une hausse de loyer, comme notre collègue De Vargas nous l'a très bien expliqué, répond à une réalité économique qu'on peut comprendre. Puis d'ailleurs, les hausses de loyer qui peuvent être engendrées par cette augmentation du taux, elles sont encadrées par un cadre fédéral, qui est extrêmement complet et qui protège les locataires contre les hausses injustifiées. C'est pour cette raison que la majorité du groupe PLR s'abstiendra sur cette résolution, en estimant que chaque loyer de chaque immeuble doit être traité de manière individuelle.

Cela étant, j'ai pris bonne note que Mme Litzistorf a indiqué qu'elle ne fera pas de campagne de hausses généralisées. J'ai eu entendu des engagements plus précis que pas de campagne de hausses généralisées. Soit. En tous les cas, à titre personnel, je vous encourage, madame la municipale, à poursuivre dans cette voie, parce que j'ai envie de dire, la Municipalité, enfin la Ville, se sucre déjà suffisamment sur le dos des contribuables. Essayons d'épargner un tant soit peu les locataires.

S'agissant maintenant de la deuxième résolution, je dois dire que je ne peux pas m'empêcher de sourire à l'idée qu'un membre du comité de l'Asloca Vaud demande à la Municipalité de faire le travail de l'Asloca Vaud. Je vais me contenter de dire que le PLR refusera cette résolution. Il me semble que ça en dit long sur la qualité de ce que fait l'Asloca.

Mme Anaïs Timofte (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche remercie l'interpellateur pour ses questions pertinentes et pour sa préoccupation quant au droit des locataires, que nous partageons, bien évidemment. Nous partageons également le principe selon lequel la Ville doit être exemplaire dans son traitement des locataires et dans sa gestion du parc locatif, notamment en protégeant les locataires les plus précaires par le biais de mesures d'accompagnement qui nous semblent indispensables au vu de cette décision de l'Office fédéral du logement, ainsi qu'en faisant tout ce qui est dans son pouvoir pour empêcher de nouvelles hausses de loyers.

A la suite de la crise du COVID-19, ainsi que de l'inflation que nous subissons, le pouvoir d'achat des classes populaires est impacté de manière drastique et le loyer constitue pour la plupart des ménages la principale dépense, dont le montant ne reflète pourtant pas le véritable coût, mais plutôt l'attention sur le marché et les difficultés pour les locataires de faire face aux avarices de gros propriétaires et autres magnats de l'immobilier, et en raison aussi du manque d'information quant à leurs droits, comme le rappelait M. De Vargas dans son interpellation.

Les résultats d'une récente étude publiée en 2023 a permis de montrer que les Suissesses et les Suisses sont de plus en plus préoccupés par l'augmentation des coûts du quotidien, donc en premier lieu la santé, l'énergie, les retraites, l'inflation, et bien évidemment la hausse des coûts des loyers. Il y a donc une véritable nécessité de protéger les couches sociales les plus impactées et les plus concernées par une baisse de leur niveau de vie. La Ville de Lausanne peut agir à son niveau

pour ne pas renforcer encore davantage cette tendance. En ce sens la réponse de Mme la municipale indiquant qu'il n'y aurait pas de campagne générale de hausse de loyer nous paraît à ce stade rassurante. Toutefois, nous soutiendrons la première résolution déposée par M. De Vargas, afin de pouvoir renforcer encore davantage les garanties données par Mme la municipale. Et nous soutiendrons également la deuxième résolution qui a été déposée afin d'enfin fournir un accès facilité à l'information pour les locataires, en plus de l'action de l'Asloca, bien évidemment.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je m'interroge un peu quant à ces deux résolutions qui nous sont soumises, en particulier la première. On sait que la Ville encaisse des montants substantiels sur les loyers des logements dont elle est propriétaire ; ça, c'est connu. La question qui peut se poser, c'est quand même de savoir pourquoi finalement les locataires qui ont la chance d'habiter un logement dont la Ville est propriétaire seraient quelque part mieux traités que le reste des locataires lausannois qui n'ont pas cette chance, puisque, eux, par hypothèse, seraient mis à l'abri d'une hausse du taux hypothécaire, et donc d'une augmentation de loyer. Augmentation de loyer qui leur serait donc épargnée, et qui leur serait épargnée par les bonnes grâces des contribuables lausannois, puisque, comme je l'ai dit, les loyers des logements dont la Ville est propriétaire tombent évidemment dans la caisse communale. On peut donc se poser la question de la méthode. C'est vrai que, pour une gauche qui est très souvent extrêmement sensible aux questions d'égalité de traitement, là il y a la matière à discuter.

Et puis, le deuxième élément serait la question de savoir, en ce qui concerne cette affaire d'information généralisée pour les locataires, pourquoi ce serait, une fois de plus, à la Ville de faire le travail d'autres. Il est quand même permis de se poser la question de savoir pourquoi ça aurait lieu. Pour ces deux raisons, nous allons évidemment refuser la première résolution, étant précisé que ce n'est pas non plus de notre côté que nous allons inviter la Municipalité à péjorer les recettes qu'elle peut obtenir pour essayer désespérément d'équilibrer le budget lausannois, qui en a bien besoin. Nous allons également refuser la deuxième.

M. Ilias Pachard (Les Verts) : – Tout d'abord, merci aussi à notre collègue De Vargas pour son interpellation. On a pu en discuter au dernier Conseil un petit peu de ces questions de façon un peu plus large. On est évidemment satisfait des réponses de la Municipalité de ne pas procéder à une augmentation généralisée des loyers.

Peut-être un élément. On voit un peu que ça se passe dans la lignée de l'engagement de la Ville pour développer du logement, du logement public, subventionné, sous contrôle aussi d'une certaine manière, qu'il ne soit pas laissé à 100% sous la main du marché, et puis dans son soutien aussi aux habitantes et habitants. Je trouve intéressant ce débat un peu gauche droite, où la droite peut-être nous reproche presque de ne pas aller assez taper sur le privé, mais sans vraiment défendre la raison pour laquelle on en est là, c'est-à-dire le droit du bail fédéral, qui a priori ne va, de notre point de vue, pas dans la bonne direction. On va avoir un certain nombre de référendums au niveau fédéral, car le droit du bail est bien trop en faveur des propriétaires immobiliers dans ce pays.

J'en appelle peut-être à notre collègue Christe à lancer ce soir un appel aux propriétaires, petits et grands – peut-être moins les petits, mais surtout les grands. De qui parle-t-on ? On parle des assureurs : AXA, la Mobilière, Assura, les caisses de pensions, par exemple de la Migros, de la COOP, on parle de la nouvelle UBS, suite à la fusion avec Crédit Suisse, qui devient peut-être l'un des plus grands, voire le plus grand acteur immobilier de ce pays. S'il y avait une certaine décence, on peut imaginer que certains acteurs du privé ont les reins assez solides pour ne pas répercuter cette hausse du taux hypothécaire.

Comme souvent dans les questions nombreuses en économie qui dépendent du marché, c'est un petit peu toujours cette même logique, c'est-à-dire que quand le taux hypothécaire baisse, on a très peu de loyers qui en bénéficient – on parlait de 6%, peut-être de 10% ; les chiffres diffèrent un peu, mais, en tout cas, ça ne concerne pas une majorité de logements. Par contre, quand ces taux augmentent, alors là, il y a beaucoup plus de propriétaires immobiliers qui n'hésitent pas à les répercuter.

Donc de nouveau, on salue évidemment l'engagement de la Ville, qui est sur les bâtiments sur lesquels elle a une possibilité d'action. Mais voilà, je réitère cet appel qui vaut ce qui vaut, mais aussi auprès des privés qui ont fait de grandes promesses. Ça a été dit, sauf erreur par notre collègue Gaillard la dernière fois, d'analyser chaque contrat de location – je suis allé voir les citations –, des adaptations sur mesure. Alors là, j'imagine que certaines structures comme l'Asloca

ont assez de travail à faire. J'aurais envie de croire à toutes ces promesses. Hélas, ce qui se passe sur le terrain nous montre un petit peu le contraire. Donc on soutiendra ces deux résolutions et on vous invite aussi à soutenir tout ce qui peut se faire dans le bon sens au niveau fédéral pour le droit du bail.

M. Louis Dana (soc.) : – Bon ben sans grande surprise et pour la forme, je vous annonce simplement que le groupe socialiste soutiendra ces deux résolutions.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – J'avais deux questions à l'attention de Mme la municipale. La première, au cas où la première résolution ne serait pas acceptée, c'est encore tout à fait hypothétique, mais vous avez parlé de hausses non généralisées. Devrait-on s'attendre à ce qu'il y ait quand même des hausses ? Et puis, la deuxième question c'est, qu'en est-il des baux commerciaux ?

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Je remercie M. De Vargas pour son interpellation. Durant votre exposé, vous avez mentionné que la Ville de Lausanne avait, par rapport au taux d'intérêt, par rapport au privé, qu'on se porterait mieux face à ce risque. Juste préciser que, si on veut acquérir de nouveaux bâtiments dans le futur, tous les nouveaux bâtiments que la Ville de Lausanne est en train d'acquérir, il faut être au clair, sont financés à 100 % par l'endettement. Donc du coup, on est toujours liés au risque d'intérêt, l'intérêt qui y est lié ne va pas disparaître. Juste préciser quand même que, par rapport au privé, si on peut se retrouver face à une caisse de pensions qui aurait les fonds et qui n'aurait pas besoin de s'endetter auprès d'une banque. On ne peut pas se comparer comme ça. Donc, juste quand même préciser que la Ville n'a pas d'excédent de cash et, avec ce cash, elle ne va pas pouvoir aller acheter des bâtiments sans s'endetter. On l'a vu aussi dans les comptes 2022.

Puis j'ai un deuxième point aussi, peut-être que M. le syndic pourra répondre, juste pour la compréhension. Pour les bâtiments qui ont été préemptés par la Ville de Lausanne, l'objectif est de les revendre. Est-ce que on peut aussi s'assurer, je ne sais pas, les bâtiments qui seront revendus ne courraient-ils pas aussi le risque que M. De Vargas est en train de soulever ce soir ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Par rapport aux questions de M. Gendre, soit y aura-t-il quand même des hausses ? Comme on l'a évoqué aussi dans le cadre du débat, il y a aussi du cas par cas. Si on pense à des objets qui ont suivi l'évolution des taux, alors là, effectivement, il y aurait potentiellement aussi une hausse qui pourrait voir le jour. On voit que ceux qui ont demandé des ajustements en fonction de la fluctuation des taux, c'est ceux qui seraient les plus sujets à avoir ce genre de hausse.

Vous avez aussi posé, si mes souvenirs sont bons, le cas des baux commerciaux. Alors le cas des baux commerciaux, c'est souvent indexé au chiffre d'affaires, et puis indemnisé à 100 % en lien avec l'IPC. Pour les bâtiments préemptés, je continue peut-être, ou je ne sais pas si M. le syndic veut dire quelque chose. Pour l'instant, au niveau des différents services qui abordent la question des immeubles préemptés sous l'angle uniquement de cette question qui est posée ce soir par M. l'interpellateur, il a été aussi décidé qu'il n'y aurait pas de hausse pour l'instant.

M. Grégoire Junod, syndic : – Juste un tout petit complément sur la question des immeubles préemptés, parce qu'ils obéissent à une double règle : à la fois le droit du bail, qui s'applique évidemment comme droit privé, qui est applicable en Suisse à tous les immeubles, mais s'y ajoutent par ailleurs des règles de droit public qui sont liées à la L3PL, et avec des plafonds de loyers qui sont fixés par type de logement : une pièce, deux pièces, trois pièces, quatre pièces, cinq pièces. Donc tous les logements sont soumis à un régime de contrôle des loyers de droit public qui peuvent être réévalués chaque année par l'Etat de Vaud, qui fixe donc les loyers admissibles. On est dans un régime qui, de ce point de vue est différent. Cela s'apparente un petit peu au régime de celui des logements subventionnés. C'est des loyers qui sont sous contrôle, si vous voulez, de droit public cantonal.

M. Samuel De Vargas (soc.) : – Peut-être un petit mot en réaction aux différents propos qui ont été tenus. Tout d'abord, remercier toutes et tous pour vos contributions respectives, en particulier pour celles et ceux qui soutiennent les présentes résolutions.

Pour ce qui est de la CPCL, il y a une raison très simple pour laquelle il faut distinguer les activités de la caisse de pensions de celle de la Ville, c'est parce qu'elle n'œuvre pas du tout pour le même intérêt. Le but de la Ville de Lausanne, eh bien, ça devrait être pour l'intérêt public, pour l'intérêt de

sa collectivité, soit la population lausannoise. Tandis que la CPCL, je vous rappelle tout de même qu'elle a pour objectif de garantir les pensions de ses rentiers. Et bien que la Ville de Lausanne soit représentée dans le conseil d'administration avec plusieurs personnes, c'est quand même quinze personnes qui font partie de ce conseil ; pour la Municipalité, je crois, ils sont au nombre de trois. Peut-être qu'il y a des collaboratrices et collaborateurs de la Ville, mais ils ne forment en tout cas pas la majorité de ce conseil. Dès lors, on ne peut pas faire un parallèle où la Ville a une pleine compétence s'agissant de la fixation des loyers pour les bâtiments propriété de la Ville avec ceux de la CPCL, qui répondent à un tout autre objectif. Alors, certes, on peut avoir des discussions dessus. C'est des discussions qu'on a et qu'on aura toujours, mais ce ne sont pas du tout les mêmes objectifs initiaux. Il y a lieu de distinguer ces deux activités, raison pour laquelle la résolution première propose de s'intéresser uniquement aux logements de la Ville.

Ensuite, pour ce qui est de la remarque de M. Christe, s'agissant des Lausannoises et des Lausannois qui seraient privilégiés parce qu'ils habiteraient dans des logements de la Ville, au contraire, c'est plutôt pour assurer une égalité de traitement, parce que, comme je l'ai dit, il se peut que le taux d'emprunt moyen de la Ville n'augmente pas au cours de ces prochaines années. Dès lors, il ne serait pas justifié que les loyers augmentent aussi. A partir de là, l'idée est plutôt de voir ce qu'il en est avant d'appliquer une éventuelle hausse, comme d'ailleurs cela se fait très régulièrement lorsque la baisse du taux hypothécaire entre en force et que les loyers ne suivent pas.

Pour la petite pique s'agissant de l'Asloca, je me réjouis que Mme Maillard mette ses compétences d'avocate à disposition de l'Ascloca pour défendre les nombreux nouveaux dossiers. Au-delà de la boutade, il y a lieu quand même de distinguer une activité d'association indépendante qui poursuit des buts propres à ceux de la Ville, qui poursuit donc des objectifs d'intérêt public, de service public, et qui a comme objectif un principe d'universalité. Peut-être que ça ne vous parle pas forcément, à vous, chers collègues de droite, mais c'est un principe qui est cher à la gauche, qui souhaite garantir aussi une égalité des armes, et cela passe notamment par l'information aux locataires. Je terminerai par remercier M. Dana pour le soutien inattendu du groupe socialiste.

M. Valentin Christe (UDC) : – La réponse de M. l'interpellateur est intéressante, mais elle me laisse un peu sur ma faim. Si je schématise un tout petit peu ce qu'on vient d'entendre – j'espère qu'il ne m'en tiendra pas rigueur –, il y aurait d'un côté la gentille Ville de Lausanne et son parc immobilier, dont il faudrait préserver les locataires des hausses de loyers, et puis, de l'autre, la méchante caisse de pensions qui, ma foi, est bien obligée de générer des rendements pour payer les pensions versées à ses pensionnaires.

C'est intéressant, mais je me rappelle quand même – alors, c'est peut-être ma mémoire de vieux conseiller communal – qu'en 2012, si ma mémoire me sert, la majorité de ce Conseil communal – inutile de vous dire où je me situais à l'époque –, dont évidemment le Parti socialiste in corpore a voté la recapitalisation partielle, malheureusement, de la Caisse de pensions du personnel communal. Cette recapitalisation a été opérée au moyen d'un transfert de propriété d'un certain nombre d'immeubles de la Ville de Lausanne vers la Caisse de pensions du personnel communal.

Je me pose un peu la question de comprendre comment M. De Vargas, qui n'était, certes, pas conseiller communal à l'époque, mais comment aujourd'hui défendrait-il cette opération et défend-il cette opération qui s'est déroulée sous les auspices de la même majorité qu'aujourd'hui, dès lors qu'il s'est agi, en l'espèce, de transférer de gentils locataires qui étaient sous la houlette de la Ville bienveillante de Lausanne vers la méchante Caisse de pensions du personnel communal ?

Comment l'expliquez-vous, monsieur De Vargas ? Je me réjouis de l'entendre.

La discussion est close.

Le Conseil, par 41 oui, 18 non, et 4 abstentions, adopte la résolution n° 1 de M. Samuel De Vargas.

Le Conseil, par 38 oui, 20 non, et 4 abstentions, adopte la résolution n° 2 de M. Samuel De Vargas.

(insérer délibéré)

Allocution présidentielle

Mme Magali Crausaz Mottier, présidente : – Voilà, nous avons réussi à traiter les quatre urgences municipales et les deux interpellations urgentes. Nous n'allons pas aller plus loin, ni ce soir, ni cette année. Avant de vous libérer, je vais dire quelques mots, comme il est de coutume. (*Silence dans la salle.*) Ah ben, dis donc, je devrais parler plus souvent !

Je peux vous dire que ce fut une année riche en expériences et en rencontres. Je tiens à remercier grandement tout d'abord Patricia et Frédéric qui, comme je me plaisais à le dire très souvent, furent mon cerveau durant toute l'année. C'est bien eux deux qui font tout le travail. On peut les applaudir. (*Applaudissements.*) Un grand merci également aux petites mains du Secrétariat : Brigitte, Didier, Sabrina, nos apprentis et apprenties, qui œuvrent dans l'ombre pour notre Conseil. Merci à Kelly, que maintenant toutes et tous vous connaissez bien et appréciez son travail.

Merci aux dames de service qui, fidèlement, sont présentes lors de nos pauses, ainsi qu'aux divers apéros organisés par la Ville. Elles sont derrière, je ne sais pas si elles nous entendent, ou elles sont déjà parties, je ne sais pas. Merci aux huissiers Cédric et Hervé, et à notre chère huissière Cindy, qui œuvrent pour que tout se passe au mieux, entre autres lors de nos parfois longues séances plénières. Merci. Merci à Pierre-André, que nous connaissons moins, mais qui gère bien les réservations du carnotzet. Je lui transmets un joli clin d'œil. Merci à notre concierge, Vitor, toujours présent et efficace pour la maintenance de l'Hôtel de Ville et plein d'autres choses. Merci, Vitor. Et un merci particulier à Eric, qui a toujours fait en sorte que le carnotzet soit prêt avec tous mes caprices, notamment pour les soirées jeux des vendredis soir. J'en profite pour remercier les quelques conseillères et conseillers qui m'ont fait l'honneur d'y participer. Merci.

Et avant de clore mon intervention, je voudrais que nous tournions nos visages vers la régie, qui a réussi à nous donner à toutes et tous la parole, malgré le matériel électronique vétuste. Merci. Vivement le début des travaux, qui débiteront dès la fin de cette séance.

Voilà, beaucoup de remerciements, mais j'en ai encore un petit dernier à faire : à vous toutes et tous de m'avoir supportée toute l'année. J'espère ne pas vous avoir fait trop souffrir. Je souhaite à Mathieu Carrel, qui est malheureusement absent ce soir, autant de plaisir que j'en ai eu, et je vous souhaite à tous et toutes un super bel été et une bonne rentrée chez vous.

Vifs applaudissements.

La séance est levée à 22 h 30.